

L3

EMMANUEL PARENTY  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Annexe 1.  
avec 16 pièces jointes

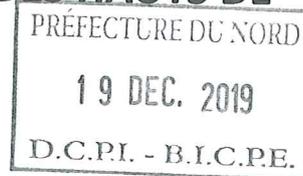
1/6

**Contribution N° 1 de Monsieur et Madame Francis  
BOUCHEZ 7 Rue Pasteur 59360 SAINT-BENIN**

ARA

**à l'Enquête d'utilité publique du Parc Eolien de Saint-  
Souplet EDF Renouvelable**

**à l'attention de Monsieur le PREFET DES HAUTS DE  
FRANCE**



Dans un rayon de 16 kms autour du projet sont en place ( source MRAe Région Hauts de France 18/06/2019) :

7 parcs éoliens pour un total de 90 éoliennes en fonctionnement

9 parcs éoliens pour un total de 55 éoliennes autorisées mais non construites

7 parcs éoliens pour un total de 40 éoliennes en cours d'instruction

3 parcs éoliens pour un total de 12 éoliennes en cours d'instruction mais n'ayant pas fait l'objet d'un avis

à cela s'ajoute les Eoliennes des Lupins Hannapes	4
Eolis Aquilon Elincourt	5
La Ferme éolienne du Moulin de Jérôme Quiévy	4
La Ferme éolienne Le Murier Carnières	4
soit un total de	214

Refus récent de M. Le Préfet des Hauts de France :

Parc éolien du Mont de Bagny 2	- 6
Recours prévisible de la part du Pétitionnaire	
Parc éolien les Cent Mencaudées Solesmes	- 5
Recours prévisible de la part du Pétitionnaire	
<b>TOTAL</b>	<b>203</b>

Nous avons choisi de vivre dans ce secteur, tout particulièrement la Haute Vallée de la Selle, car le site est splendide, collines et vallée verdoyante où coule la Selle, rivière de 1ère catégorie où se reproduit la truite fario, le Syndicat de la selle, la Fédération de pêche du Nord, l'Agence de l'eau contribuent à la mise en valeur de cette rivière qui fait le bonheur des pêcheurs à la mouche qui découvrent, parfois en venant de loin, notre belle région ; nous tenons à préciser que le dossier EDF R de présentation du projet indique que la première AAPPMA se situe à Bohain alors qu'à Saint-Souplet même une AAPPMA, comptant en son sein de nombreux pêcheur, est très active. Notre campagne se transforme en zone industrielle, devons déménager ?

Le paysage est un bien culturel, personnel et partagé par tous, il contribue au bien-être de l'individu comme à celui de la Société, devons-nous y renoncer pour le profit de quelques-uns ? Certains promoteurs éoliens affirment que "l'existence d'un premier parc éolien construit rend familière la présence l'éoliennes dans ces paysages". Nos villages sont encerclés, les nuisances sont de jour comme de nuit, nous pouvons vous certifier que nous nous habituons pas, lors de nos promenades à pied ou en vélo sur les chemins de randonnée, nous sommes toujours surpris et "colère" de passer à proximité de ces "monstres" gigantesques qui dénaturent nos paysages. TROP C'EST TROP, les Hauts de France ont assez participé à l'effort éolien national qui produit bien peu d'électricité et nous coûte très cher, la CSPE a augmenté de 650 % depuis 2012, 1500 mâts en place, plus 800 autorisés et 751 projets en cours d'instruction.

L'éolien peut être complémentaire à la production d'électricité nucléaire ou fossile mais il présente l'inconvénient majeur de ne rien produire quand il n'y a pas de vent ou quand il y en a trop, d'où l'obligation de maintenir une production d'électricité alternative. Pourquoi ne pas faire profiter, à leur demande, les régions désertifiées de cette manne financière, seul attrait des éoliennes pour la finance des Communes ou des agriculteurs en difficulté, certains Maires, hostiles à l'éolien de prime abord, se laisse convaincre par les promoteurs afin d'assainir leurs finances locales.

Le promoteur éolien met en avant la concertation avec la population, oui il y a eu des réunions d'information avec les habitants de St Souplet et création d'un comité de pilotage, dont certains membres étaient opposés au projet, mais aucune concertation avec les villages voisins, parfois plus impactés que St Souplet ; en outre, le mercredi 10 juillet 2019 la population de ce village a été invitée à visiter un parc éolien EDF R, celui de Carnoye, 8 personnes ont participé au voyage dont probablement des élus et des propriétaires terriens, 8 sur une population de 1240 habitants en 2015, on ne peut pas dire que les habitants se sentent concernés et impliqués par ce projet ; de plus, à titre personnel, j'ai souhaité m'inscrire, j'ai essuyé un refus car réservé aux sulpiciens, j'habite à 800 m, quelle transparence, quelle ouverture d'esprit...

Notre région est touristique, à 2,7 kms du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, nombreux sont les randonneurs, cyclistes, vététistes, coureurs à pied qui empruntent les chemins de randonnée, "autour de St Souplet". Inscrit au PDIPR du Conseil Départemental du Nord, traverse la zone d'implantation du projet, d'après le Conseil Général de l'Aisne quatre chemins s'ont inscrits au PDIPR de l'Aisne sur la Commune de Molain, notamment

le chemin rural de la "Haie Menneresse" à Molain, bordant la zone d'implantation du projet et constituant aujourd'hui la RD77p ; le promoteur éolien admet que les projections de glace sont une menace réelle jusque 300 m et les projections d'éléments et de pales sont une menace jusque 500 m, le principe de précaution doit s'appliquer, les chemins de randonnée sont fréquentés et les éoliennes peuvent mettre en danger tout promeneur.

Le pétitionnaire souhaite implanter 8 éoliennes sur des terres agricoles très riches où les récoltes sont abondantes, la perte de terre cultivable est significative (emprise de 3,70 ha + 2,9 ha de chantier) de plus des fossés devront être créés et le risque de ravinement des sols va être amplifié par l'imperméabilisation des structures éoliennes.

Le cimetière militaire Britannique de St Souplet se situe à 300 mètres de la ZIP (Zone d'implantation du projet), il est très bien entretenu et c'est un lieu de recueillement fréquenté, nous devons respecter les soldats morts pour la France et d'ailleurs Monsieur le Préfet du Nord a retoqué partiellement un projet éolien à proximité (Troisvilles Reumont) par arrêté préfectoral du 14/06/2018 considérant l'impact fort sur un lieu de mémoire à proximité.

#### CAUTION

Nous avons été surpris de constater que le Promoteur avait sollicité une caution bancaire de 400 000 euros à une banque espagnole ATRADIUS afin de remplacer le dépôt de garantie de démantèlement

- 1° ce dépôt de garantie, obligatoire de 50 000 euros par éolienne est notablement insuffisant, (voir devis fourni CARDEM 413 781 euros en 2014 avec conservation du massif béton), dans 20 ou 30 ans cette somme ne représentera plus rien ou presque.
- 2° la banque fournissant la caution est totalement inconnue et est une société de droit espagnol, qui à notre avis, n'est pas en mesure de fournir une garantie pérenne
- 3° en fin de vie qui remettra les lieux en état presque initial car le bloc béton (sauf 1 mètre) et l'armature acier resteront dans le sol ? EDF sera-t-elle en mesure d'assurer ses engagements ou aura-t-elle revendu le parc à un autre promoteur ? le propriétaire du terrain sera-t-il obligé de remettre en état ou cela sera-t-il à la charge de la collectivité, beaucoup d'interrogations sans réponse...

#### RACCORDEMENT RESEAU

Enedis confirme la faisabilité technique de raccordement du parc sur le poste source de Boué situé à plus de 15 kms, combien cela va-t-il coûter ? les Communes accepteront-elles que l'on défonce leurs routes ou trottoirs pour ce faire. Il est établi que certaines éoliennes construites sont en attente de raccordement au réseau, est-ce bien sérieux ?

## DANGER AERIEN

nous avons bien noté que la DSAE ne s'opposait pas au projet toutefois une éolienne moyenne brasse 30 tonnes d'air par seconde par vent de 18 kms/h, c'est un danger pour les avions, planeurs, ULM, montgolfières, paramoteurs, une association de paramoteurs est implantée à Niergnies (27 kms), certains membres survolent le secteur fréquemment, ils devront y renoncer car la Sécurité Aérienne Australienne recommande un évitement de 12 kms autour des éoliennes.

## SANTE

Ce brassage contribuerait à disséminer les particules de pesticides lors des traitements des cultures vers les villages voisins ; même s'il n'est pas encore scientifiquement prouvé que les éoliennes nuisent à la santé des habitants qui résident à proximité, de nombreux témoignages sont pourtant éloquents : problèmes de santé pour l'homme et l'animal :

- Didier POTIRON à Puceul, Loire Atlantique "les éoliennes ont détruit notre élevage : 200 animaux perdus en 6 ans sans explication après autopsie, problème de santé pour lui, bêtes stressées ou décédées sans raison apparente à proximité du parc éolien de Nozay en Loire Atlantique les services de l'Etat ont débloqué 30 000 euros pour élucider ce mystère.

- Stéphane Le Béhec à Allineuc 100 bête mortes.

- Patrick Le Néchet à la Prénessaye 120 bêtes perdues en 5-6 ans, enquête au Parquet de Saint-Brieuc .

Les problèmes se multiplient avec la prolifération des éoliennes.

Serge Boulanger, Secrétaire Général de la Préfecture de Loire Atlantique s'est saisi du sujet "après de multiples signalements et des faits incontestables, de nouvelles expertises sont été lancées"

Deux géobiologues Thierry GUILLE et Olivier RANCHY après recherches, incriminent partiellement les champs électromagnétiques mais il y a aussi d'autres raisons inconnues à ce jour (infrasons, basses fréquences...). Ce qui est nocif pour l'animal l'est aussi pour l'homme, le principe de précaution doit s'appliquer d'autant plus que des sources et des ruisseaux souterrains sont présents sur le site, faisons preuve de bons sens et de raison.

## IMMOBILIER

L'étude du dossier de présentation nous laisse perplexe, aucune baisse de valeur des biens immobiliers, à Lézignan-Corbières (Aude) augmentation de la valeur des biens de 46,7 % en un an, commune entourée de 3 parcs éoliens, sauf contexte local particulier, de qui se moque t-on ? il est communément admis que la présence d'éoliennes fait chuter les valeurs des biens immobiliers de proximité de 5 à 40 % et aucune indemnisation n'est prévue, le niveau de vie médian à St Souplet est à 16183 euros, la Commune est classée

31956 ème sur 32974 en France (données insee, niveaux de vie 2015),cette dépréciation ne ferait que paupériser davantage les habitants,; l'opposition à l'implantation d'éoliennes chez les "pauvres" est plus faible. Nous ne connaissons personne susceptible d'acquérir une maison en face d'un parc éolien, d'ailleurs le positionnement des "Gîtes de France"est clair, ils ne labélisent plus de structures situées dans des zones d'implantation de parc éolien « il n'est pas concevable que les touristes se retrouvent face à un champ d'éoliennes».

ACOUSTIQUE

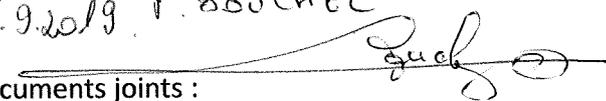
il est regrettable que des mesures de contrôle acoustiques ne soient réalisées qu'après l'implantation des "machines" afin de vérifier que les seuils réglementaires sont respectés, c'est rarement le cas surtout en présence de parcs voisins comme ici, des mesures de bridage seraient alors mises en place mais il serait trop tard pour annuler leur construction.

PERTURBATIONS DE RECEPTION DES ONDES HERTZIENNES

les réceptions télévisuelle, radiophonique, téléphonie fixe et portable sont contrariées par ces mâts gigantesque qui brassent du vent et perturbent les ondes, la nuisance est reconnue par le pétitionnaire qui va essayer d'apporter des solutions mais pendant combien de temps prennent -ils en charge les frais liés à la réparation de leur nuisance ? et quel est le résultat final ? pour le parc Mont de Bagny de Busigny, tout proche, inauguré le 21/06/2018, il a été décidé d'interrompre toute indemnisation depuis quelques mois.

La population a rejeté massivement ce projet (pétition de plus de 330 signatures).

En conclusion, et pour les raisons évoquées, nous demandons à Monsieur le Préfet des Hauts de France de refuser l'autorisation d'implantation de 8 éoliennes Parc Eolien EDF Renouvelable sur le territoire de Saint-Souplet

le 16.9.2019 T. BOUCHEZ  


A. Bouchez  


Documents joints :

- 1 article de presse l'Observateur du Cis du 20/06/2019
- 2 article de presse l'Observateur du Cis du 13/06/2019
- 3 article de presse la Voix du Nord Cambrésis du 3/06/2019
- 4 article de presse l'Observateur du Cis du 4/04/2019
- 5 article de presse la Voix du Nord Cis du 8/03/2019
- 6 article de presse la Voix du Nord Cis du 1/02/2019

7 et 8 article de presse la Voix du Nord Cis du 25/01/2019

9 servitudes dossier EDF Renouvelable (chemins de randonnée)

10 caution atradius

11 devis démantèlement cardem

12 article du Figaro5/04/2019

13 article didier POTIRON

14 dépréciation immobilière FED

15 étude dossier EDF R livre 3.1 EIEf page 570

16 mesures acoustique dossier EDF R

5 - 10e Radar Météo France

En date du 24 avril 2017, Météo France précise que le parc éolien se situerait à une distance de plus de 21 kilomètres du radar le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar de Taisnières en Thiérache), c'est-à-dire en dehors de toute contrainte réglementaire.

5 - 10f Autres servitudes

La synthèse des autres servitudes déjà évoquées précédemment dans ce chapitre est synthétisée dans le tableau suivant.

Servitudes	Conformité ou non contraintes
Domaine public routier	Aucune infrastructure structurante (> 2 000 véhicules / jour) n'évolue dans l'aire immédiate (<1,2 km). En 2004, 636 véhicules ont été dénombrés en moyenne par jour sur la RD115 et en 2007 1716 véhicules par jour en moyenne sur la RD67. Le Conseil Départemental du Nord précise qu'il n'existe pas de servitudes routières sur cette zone.
Itinéraire de Promenade et de Randonnée	La route RD77p, bordant la zone d'implantation du projet, ne constitue pas un axe structurant. Toutefois, la charte départementale pour l'implantation des éoliennes dans l'Aisne précise le respect d'une distance égale à l'éolienne en bout de pale vis-à-vis des infrastructures routières non structurante (périmètre immédiat). Le chemin de randonnée « Autour de Saint-Souplet » traverse la zone d'implantation du projet. Celui-ci est inscrit au PDIPR du Conseil Départemental du Nord.
Captage d'eau potable	D'après le Conseil Général de l'Aisne, quatre chemins sont inscrits au PDIPR de l'Aisne sur la commune de Molain, notamment le chemin rural de la « Haie Menneresse à Molain » bordant la ZIP, et constituant aujourd'hui la RD77p. D'après l'ARS de l'Aisne aucun captage d'eau potable n'est relevé à proximité de la zone d'implantation du projet.
Monuments historiques	Deux captages d'eau potable à proximité de la ZIP ont été notifiés par l'ARS du Nord-Pas-de-Calais. Celui du lieu-dit « Lamerle » est localisé à 50 m de la ZIP. Cette dernière est concernée par des périmètres de protection rapproché et éloigné. Le premier interdit toutes constructions, le second les réglemente.
Vestiges archéologiques	Le monument historique le plus proche est localisé dans l'aire d'étude rapprochée, à 2,9 km de la ZIP. Il s'agit de l'ancien château de Busigny, inscrit, dont seules deux tours subsistent.
Urbanisme	Les travaux, constructions ou aménagements du projet ne sont pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En conséquence, le dossier ne fera pas l'objet de prescriptions de mesures de détection, de conservation ou de sauvegarde par l'étude scientifique.
Signes d'identification de la qualité et de l'origine	Une distance de 500 m est observée entre l'habitat et la zone d'implantation du projet. Les zones urbanisées définies dans le PLU de Saint-Souplet ont été inventoriées et une distance de 500 m autour de celles-ci est visualisée. La ZIP se superpose dans sa partie Nord, à la distance de 500 m observée vis-à-vis de la zone urbanisée du bourg de Saint-Souplet.
	La commune de Saint-Souplet appartient à l'IGP Volailles de la Champagne.

Tableau.ZZ : Synthèse des servitudes et contraintes évoquées dans les chapitres précédents

Aucune contrainte technique rédhitoire au projet n'est présente dans la zone d'implantation du projet. Néanmoins, des servitudes ont été identifiées :

- Le plan des servitudes de l'aérodrome de Cambrai-Niergnies datant du 23 août 1973, susceptible d'évoluer suite à la fermeture d'une piste ;
- Un chemin de randonnée traverse la ZIP ;
- Les périmètres de protection éloigné et rapproché du captage d'eau potable du lieu-dit de « Lamerle » ;
- Un périmètre de protection rapproché au sein duquel sont interdits toutes constructions, en lien avec les RD76 et RD77p, bordant la ZIP ;
- La partie Nord de la ZIP se superpose à un zonage de 500 m autour de la zone urbanisée du bourg de Saint-Souplet, définie dans le PLU de la commune.

Ces servitudes et les préconisations associées ont été prises en compte lors de la conception du projet et du choix d'implantation des éoliennes.

L'enjeu est modéré.

ANNEXE 6: Lettre d'intention de l'assureur caution



ACCORD DE PRINCIPE

20353

PARC EOLIEN DE SAINT-SOUPLET  
100 ESPLANADE DU GENERAL DE GAULLE  
COEUR DEFENSE TOUR B  
92400 COURBEVOIE  
N° de siren : 827867353

Objet : Accord de principe pour l'octroi d'une ligne de cautions

Nous soussignés ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A. DE SEGUROS Y REASEGUROS, Société de droit espagnol au capital de 24 869 770,65 euros dont le siège social est situé Paseo de la Castellana 4 - 28048 à Madrid, immatriculée au registre commercial de Madrid sous le numéro M-171144, et dont la succursale en France est située au 159 RUE ANATOLE FRANCE CS80118 92596 LEVALLOIS-PERRET CEDEX Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 823 648 232, représentée par Marc Cambourakis et Pietro Lanzilotta, ou par délégation le(s) signataire(s) de la présente, dûment habilité(s) à cet effet,

Avons le plaisir de vous confirmer notre accord de principe pour vous octroyer une ligne de cautions ICPE d'un montant de : 400 000,00 EUR (quatre cent mille euros) pour l'exploitation du parc éolien situé à :

PARC EOLIEN DE SAINT-SOUPLET - CHEMIN RURAL N2 DIT CHEMIN DES CHARBONNIERS - - 59650 - SAINT-SOUPLET

LIEU-DIT 'LA VALLEE AUX JUMENTS' - LIEU-DIT 'IMBERFAYT' - 59360 SAINT-SOUPLET

Composé de 8 turbines d'une puissance unitaire de 3.6 MW .

Les conditions sont les suivantes :

- Taux de 0,28 l'an sur l'utilisation, payable d'avance
- Garantie à 1<sup>er</sup> demande de la part de EDF ENERGIES NOUVELLES au bénéfice d'ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A. DE SEGUROS Y REASEGUROS .

Par ailleurs, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir les pièces suivantes :

- Copie de l'arrêté Préfectoral concernant le site à cautionner

PREFECTURE DU NORD  
12 RUE JEAN SANS PEUR CS 20003  
59039 LILLE CEDEX

Caucion: Atradius Crédito y Caución S.A. - Calle de Serrano 111 - 28014 Madrid - España  
 Responsable crédito: Atradius Crédito y Caución S.A. - Calle de Serrano 111 - 28014 Madrid - España  
 Responsable trade: Atradius Crédito y Caución S.A. - Calle de Serrano 111 - 28014 Madrid - España

- Demande de mise en place de la caution (montant, adresse du site, date de mise en place, date d'échéance).

Il est à noter que cet accord de principe est donné en considération des éléments connus à ce jour et est susceptible d'évoluer au regard, notamment, de votre situation financière.

Nous vous indiquons que cet accord de principe est valable 1 an à compter de ce jour, soit le 10/03/2020 et reste à votre disposition dans l'attente de notre future collaboration.

Fait à LEVALLOIS-PERRET, le 11/03/2019

  
 Vincent ROUSSEAU  
 Responsable Portefeuille - Département Caution France

  
 Directeur Commercial Caution  
 Département Caution

10

**SECTEUR LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNES**

Pole industriel du Malambas  
BP 90344 - Hauconcourt  
F-57283 MAIZIERES les METZ  
T/ + 33 3 87 51 93 36  
F/ + 33 3 87 51 93 40

cardem-metz@eurovia.com

**Certification ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001**

**Par AFAQ**

**Certification MASE**

**Certification QUALIBAT**

NORDEX

La plaine Saint-Denis

B.P. B 439 008 004  
Bobigny

HAUCONCOURT le 06 Mars 2014

## DEVIS

- > Notre référence : TDT14550002  
Démantèlement de l'éolienne E 10
- > Affaire suivie par : Thibault DHERET
- > Démantèlement Parc Thiérache 2  
Eolienne E 10

**Travaux de démantèlement à l'explosif de l'éolienne E 10  
avec conservation du massif béton**

Maître d'ouvrage

**NORDEX  
La plaine Saint-Denis**

**B.P. B 439  
Bobigny  
T/ 0155939424 F/ 0155939430**

Siège social - CARDEM

7 rue de l'Uranium

Zone Industrielle - BP 58

F-67802 Bischheim cedex

T/ +33 3 88 81 72 81 - F/ +33 3 88 81 34 31

cardem@eurovia.com - www.cardem.fr

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 112 000 euros

303 890 081 RCS Strasbourg - TVA FR 41 303 890 081

## DEVIS

Devis en €

> Notre référence : TDT14550002  
Démantèlement de l'éolienne E 10

Désignation des ouvrages		Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.
<b>0- Encadrement Travaux</b>					
0-1	Encadrement projet (directeur grand travaux, conducteur de travaux, QSE)	sem	7,000	2.187,50	15.312,50
0-2	Encadrement chantier in situ (chef de chantier, Ingénieur)	sem	7,000	5.625,00	39.375,00
0-3	Bureau de controle structure phase réalisation	Ft	1,000	6.437,50	6.437,50
0-4	Bureau de controle engins explosifs phase réalisation	Ft	1,000	4.500,00	4.500,00
<b>1- Ingénierie phase réalisation</b>					
1-1	Conception du système rotulé	Ft	1,000	2.687,50	2.687,50
1-2	Conception des platines de répartition	Ft	1,000	1.812,50	1.812,50
1-3	Conception des ouvrages provisoirs béton	Ft	1,000	2.437,50	2.437,50
1-4	Relevé géomètre des ouvrages conservés	U.	2,000	1.187,50	2.375,00
<b>2- Installation de chantier, préparation</b>					
2-1	Constat d'huissier avant et après travaux	U.	2,000	1.562,50	3.125,00
2-2	Sécurisation périmètre en phase de préparation	Ft	1,000	1.168,75	1.168,75
2-3	Sécurisation périmètre en phase d'abattage	Ft	1,000	6.062,50	6.062,50
2-4	Transfert base vie et matériel	U.	2,000	4.187,50	8.375,00
2-5	Mise à disposition base vie (Installation, raccordement, énergie, location....)	Ft	1,000	4.687,50	4.687,50
2-6	Réalisation de sondages sur la structure	Ft	1,000	1.562,50	1.562,50
2-7	Création des accès pour les machines	Ft	1,000	10.350,00	10.350,00
2-8	Transfert des engins et outils hydrauliques	Ft	1,000	9.900,00	9.900,00
<b>3- Fabrication en usine</b>					
3-1	Fabrication du système rotulé	U.	2,000	27.437,50	54.875,00
3-2	Fabrication des platines de répartition	U.	6,000	1.812,50	10.875,00
3-3	Fabrication du ferrailage pour les poutre-voiles béton	Ft	1,000	3.025,00	3.025,00
<b>4- Préparation de la structure en pied d'ouvrage et des abords</b>					
4-1	Création des réservations	Ft	1,000	5.262,50	5.262,50
4-2	Mise en oeuvre des systèmes rotulés	Ft	1,000	20.600,00	20.600,00
4-3	Mise en oeuvre des ouvrages béton provisoirs	Ft	1,000	10.562,50	10.562,50
4-4	Affaiblissement définitif du pied d'ouvrage	Ft	1,000	7.800,00	7.800,00

## DEVIS

Devis en €

> Notre référence : TDT14550002  
Démantèlement de l'éolienne E 10

Désignation des ouvrages		Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.
<b>5- Mise en oeuvre des charges explosives et des protections</b>					
5-1	Fourniture et livraison des explosifs	Ft	1,000	39.375,00	39.375,00
5-2	Mise en oeuvre des explosifs	Ft	1,000	11.187,50	11.187,50
5-3	Mise en oeuvre des protections à la source	Ft	1,000	7.100,00	7.100,00
5-4	Mise en oeuvre des protections sur massif conservé	Ft	1,000	12.350,00	12.350,00
5-5	Réalisation d'essais de tir	Ft	1,000	16.600,00	16.600,00
5-6	Aménagement de l'aire de réception de l'ouvrage	Ft	1,000	14.850,00	14.850,00
<b>6- Abattage de l'ouvrage</b>					
6-1	Mise en oeuvre des lignes de tir	Ft	1,000	2.687,50	2.687,50
6-2	Sécurisation du périmètre de sécurité	Ft	1,000	7.812,50	7.812,50
<b>7- Découpe, tri et évacuation des matériaux de démolition</b>					
7-1	Découpe et calibrage des ferrailles	To	380,000	90,65	34.447,00
7-2	Tri mécanique des matériaux (DIB, ferrailles, métaux, DIS....)	To	490,000	9,38	4.596,20
7-3	Chargement en benne des matériaux de démolition	To	490,000	8,13	3.983,70
7-4	Evacuation des matériaux de démolition en camion benne	To	490,000	19,00	9.310,00
7-5	Purge des structures métalliques sur le massif béton conservé	Ft	1,000	6.187,50	6.187,50
<b>8- Traitement des matériaux de démolition</b>					
8-1	Revalorisation des matériaux ferreux	To	380,000	-187,50	-71.250,00
8-2	Revalorisation des métaux	To	55,000	-400,00	-22.000,00
8-3	Traitement des DIB	To	50,000	168,75	8.437,50
8-4	Conditionnement et traitement des DIS	Ft	1,000	4.350,00	4.350,00
<b>9- Repli des installations</b>					
9-1	Nettoyage des emprises	Ft	1,000	5.625,00	5.625,00
9-2	Remise en place et nivellement des terres sur l'emprise	Ft	1,000	9.937,50	9.937,50
9-3	Repli des installations et du matériel	Ft	1,000	6.062,50	6.062,50

## DEVIS Récapitulatif

Devis en €

> Notre référence : TDT14550002  
Démantèlement de l'éolienne E 10

0- Encadrement Travaux	65.625,00	
1- Ingénierie phase réalisation	9.312,50	
2- Installation de chantier, préparation	45.231,25	
3- Fabrication en usine	68.775,00	
4- Préparation de la structure en pied d'ouvrage et des abords	44.225,00	
5- Mise en oeuvre des charges explosives et des protections	101.462,50	
6- Abattage de l'ouvrage	10.500,00	
7- Découpe, tri et évacuation des matériaux de démolition	58.524,40	
8- Traitement des matériaux de démolition	-80.462,50	
9- Repli des installations	21.625,00	
<b>Montant total H.T. en €</b>	<b>344.818,15</b>	
<b>T.V.A.</b>	<b>20,00%</b>	<b>68.963,63</b>
<b>Montant T.T.C. en €</b>		<b>413.781,78</b>

Cette offre ne prévoit pas de travaux de désamiantage et de déplombage  
Le tri et la purge des DIS sera réalisé après abattage des structures  
Cette offre prévoit le mode opératoire défini à travers nos documents permettant la conservation du massif béton  
Réalisation des travaux conformément au planning du 03 Mars 2014  
Cette offre ne prévoit pas la protection de réseaux dans notre emprise travaux



**CARDEM**  
Pôle Industriel de Malambas  
BP 90344 - Haucourt  
57283 MAIZÈRES-LES-METZ CEDEX  
Téléphone 03 87 51 93 16  
Télécopie 03 87 51 93 40  
cardem-metz@eurovia.com



## **Les Français vivent désormais sans le savoir au milieu d'un champ de 8000 mines à retardement. L'opinion publique a basculé cet été 2018 vers le rejet franc et massif de ce procédé. Les sondages encore cette semaine dans *Le Figaro* virent de bord vers une majorité de sceptiques sur le caractère pseudo « écologique » de la filière des promoteurs éoliens, financiers repeints en vert.**

Ils ont raison. On ne peut tromper la population éternellement. Les conséquences d'une installation anarchique sur l'ensemble du territoire se font palpables et très négatives, voire menaçantes pour l'avenir. Désormais, l'insupportable est atteint après des années de propagande médiatique très intéressée. Plusieurs conseils régionaux et départementaux et non des moindres, comme les Hauts de France ou l'Allier, viennent de voter des motions d'arrêt d'un éolien inefficace, très pénalisant pour les territoires et super spéculatif.

Des milieux de pression très bien financés, des maires isolés dociles ou cyniques, des réseaux de financement pas toujours très clairs, comme l'a démontré l'enquête de la Commission de régulation de l'énergie, ont contribué à miner le territoire français. Ces éoliennes n'ont pas été implantées là où existait le besoin, près des villes ou des concentrations industrielles. Elles ont été placées là où c'était facile de le faire, du moment qu'on trouve un endroit isolé, avec peu d'opposants et des propriétaires complaisants, et beaucoup d'amis dans les cabinets ministériels. 50 milliards d'efforts, sur dix ans, payés par le contribuable, un tiers du territoire français concerné, pour à peine 4 à 5% de l'électricité nationale, et seulement un jour sur cinq d'assuré en production. Quel désastre... sauf pour quelques fortunés, y compris les quelques fondateurs d'**EDF Énergies Nouvelles**, dont les centaines (oui ! centaines...!) de millions d'euros sont bien au chaud au Luxembourg, même pas en France.

Ces installations, souvent implantées en rase campagne dans des sites isolés, sont théoriquement classées ICPE, c'est-à-dire installation industrielle à risque, mais leur surveillance est hasardeuse. Il suffit de fréquenter un site éolien pour constater qu'il n'y a personne et pas un seul emploi sur place, ni aucune précaution particulière de surveillance. Pourtant, ces installations industrielles présentent plus de risques que les discours lénifiants ne le laissent entendre. La plupart du temps, c'est un simple artisan électricien qui est chargé de venir jeter un coup d'œil de temps en temps. La télésurveillance est faite par des robots et de l'étranger, quand ils marchent. On sait que les profits les plus juteux sont faits à la construction des éoliennes, jusqu'à un million et plus par éolienne. La suite n'est donc pas étonnante. On trouve aujourd'hui en Allemagne ou en Grande-Bretagne des éoliennes d'occasion à 200 000 euros alors que ces opérations sont facturées jusqu'à 3 million par éolienne... Où est la vérité? Y compris pour les banques ?

Un récent incendie d'éolienne dans le Jura a failli embraser un massif forestier entier, évité de justesse par plus de 30 pompiers. Il n'existe aucun plan d'urgence pour toutes les opérations à proximité de forêts, aucune précaution des incidents de promeneurs aucune assurance sur les dispositifs anti-pollution théoriques. De nombreuses *rave parties* utilisent les sites d'éoliennes isolés, devenus des hypermarchés de stupéfiants, et visibles de loin avec leurs clignotants. Une pale de plusieurs tonnes est tombée à quelques mètres de l'autoroute A10, mais l'opérateur, pourtant filiale d'EDF, a mis plusieurs jours à réagir. L'érosion des sols commence à se voir à l'oeil nu sur les nombreuses opérations implantées en plein champ en Beauce ou ailleurs. Un accident d'avion sur un vol sans histoire vient de se produire par hasard à proximité d'un important champ d'éoliennes vers Issoire. On attend l'enquête avec inquiétude sur les pressions éventuelles. Déjà un accident mortel de montgolfière a fait naître de nombreux doutes à proximité d'un champ d'éoliennes vers Château-Thierry, selon les termes des autorités préfectorales. Qu'en sera-t-il si les éoliennes en mer sont implantées à proximité des côtes avec de multiples aérodromes à proximité ? Une éolienne moyenne brasse 30 tonnes d'air à la seconde par simple vent de 18 km/h. La sécurité aérienne australienne émet des recommandations d'évitement jusqu'à 12 km des éoliennes, beaucoup moins inoffensives qu'il n'y paraît, après plusieurs accidents évités de justesse, y compris un gros appareil d'un modèle utilisé par le Président des USA.

Les massifs de béton enfouis dans le sol ont été discrètement évacués de la réglementation mais ils restent à la charge des propriétaires, qui souvent l'ignorent. Ce sont autant de bombes à retardement qui les ruineront en centaines de milliers d'euros de dépollution à la moindre alerte d'atteinte du sous-sol, des eaux souterraines, et sur simple demande d'une association de protection de la nature. Le coût de démantèlement des éoliennes est officiellement chiffré à 50 000 euros alors que tous les devis de professionnels atteignent au moins 450 000 euros, socle de béton en plus. Les lanthanides, matériaux magnétiques largement utilisés dans les alternateurs des éoliennes, polluent plus à l'extraction que les minerais radioactifs, et leur dispersion par usure est au moins aussi dangereuse que l'amiante.

La revue *American Thinker* rappelle qu'il existe 14 000 éoliennes rouillées aux USA, cyniquement abandonnées par leurs propriétaires dont les nombreuses filiales financières empêchent de retrouver la trace. Or ce système de filiales complexes est exactement le même en France et on peut supposer que les arrières pensées ne sont pas très loin. Une mystérieuse banque égyptienne inconnue en Europe, pourtant impliquée dans des scandales de corruption selon le Financial Times, est devenue propriétaire de l'un des opérateurs connus en France. Qu'en sera-t-il tôt ou tard des autres ?



### «Les champs électromagnétiques ne sont pas les seuls responsables»

Toutefois, selon deux géobiologues, Thierry Guille et Olivier Ranchy, après de multiples recherches, les champs électromagnétiques seraient bien l'un des facteurs responsables de la mort des vaches en Loire-Atlantique et dans les Côtes d'Armor. Tous les deux fournissent des explications. «Géobiologue c'est étudier l'influence qu'ont les ondes sur le vivant notamment dans les sols. Nous savons que les animaux sont beaucoup plus sensibles à ces champs électromagnétiques que les humains. Ici le souci serait les hyperfréquences émises par les antennes relais et les lignes haute tension». Tout d'eux s'attellent à démontrer que ces phénomènes inexplicables proviennent de problème multifactoriels. «Il s'agit probablement d'une superposition d'éléments, car les champs électromagnétiques ne sont pas les seuls responsables».

» **LIRE AUSSI - L'électrosensibilité n'a pas de diagnostic médical** (<http://sante.lefigaro.fr/article/l-electrosensibilite-n-a-pas-de-diagnostic-medical>)

Un phénomène qui dépasse les frontières de ces deux départements. En effet, des agriculteurs de l'Orne et de la Sarthe ont également signalé des cas inquiétants. Patrick Pilon, à Saint-Longis (Sarthe) est l'un d'eux. Après avoir perdu de nombreux lapins de façon inexplicable, il est aujourd'hui en attente de liquidation judiciaire. Ce qui a poussé l'association de protection de l'environnement de Malicorne et la député de l'Orne à s'emparer du sujet. «27 cas ont déjà été recensés» explique Henri Joly, président de l'association. Il souhaite regrouper un maximum d'agriculteurs et entrer en contact avec des avocats pour défendre leurs cas. Véronique Lowagie, députée de l'Orne, remet en cause l'absence de reconnaissance du métier de géobiologue. Un problème qu'elle a déjà soulevé en juin 2018 à l'Assemblée nationale. «Il s'agit d'un sujet qui a besoin d'avancer, le problème est la fiabilité des preuves qui proviennent d'un métier qui n'est toujours pas reconnu par l'État».

### «On a des problèmes de sommeil et des maux de tête horribles»

Outre les dégâts causés auprès des animaux, ces champs électromagnétiques et hyperfréquences touchent aussi les humains. En effet, 25 plaintes ont déjà été déposées à la préfecture de Nantes signalant des problèmes de santé. Tous constatent notamment des problèmes de sommeil et des maux de tête. «Mon médecin a doublé mon traitement pour l'épilepsie car les crises devenaient de plus en plus fortes» explique Murielle Potiron. «On a des problèmes de sommeil et des maux de tête qui disparaissent quand nous ne sommes pas chez nous» ajoute-t-elle. À Allineuc, «deux voisins sont décédés des suites d'un AVC» raconte Stéphane Le Béhec, juste après que la source de courant posant problème ai été dérivée. Le CHU de Nantes commence d'ailleurs à recevoir ces personnes au sein de son antenne spécialisée pour les pathologies professionnelles et environnementales.

 **Pauline Defoix**

(<http://plus.lefigaro.fr/page/pauline-defoix-0>)

Ses derniers articles

**Deux associations portent plainte contre un centre de transit pour cruauté animale** (<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/deux-associations-portent-plainte-co...>)  
**Pourquoi commémore-t-on l'abolition de l'esclavage à des dates différentes en France?** (<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/pourquoi-commemore-t-on-l-ab...>)

### Contenus sponsorisés

([https://programme-photovoltaïque.fr/?utm\\_source=Taboola&utm\\_medium=lefigaro-lefigaro&utm\\_campaign=2530681&utm\\_term=Hauts+de+France+%3A+Les+panneaux+solaires+sont+une+mine+d%E2%80%99or+%21+Profitez+des+subventions+du+](https://programme-photovoltaïque.fr/?utm_source=Taboola&utm_medium=lefigaro-lefigaro&utm_campaign=2530681&utm_term=Hauts+de+France+%3A+Les+panneaux+solaires+sont+une+mine+d%E2%80%99or+%21+Profitez+des+subventions+du+))

**Hauts de France : Les panneaux solaires sont une mine d'or ! Profitez des subventions du gouvernement avec qu'il ne soit trop tard !**

([https://programme-photovoltaïque.fr/?utm\\_source=Taboola&utm\\_medium=lefigaro-lefigaro&utm\\_campaign=2530681&utm\\_term=Hauts+de+France+%3A+Les+panneaux+solaires+sont+une+mine+d%E2%80%99or+%21+Profitez+des+subventions+du+](https://programme-photovoltaïque.fr/?utm_source=Taboola&utm_medium=lefigaro-lefigaro&utm_campaign=2530681&utm_term=Hauts+de+France+%3A+Les+panneaux+solaires+sont+une+mine+d%E2%80%99or+%21+Profitez+des+subventions+du+))

([http://samowmise-heavcs.icu/9fb6d007-ed8b-44a0-8272-a16d21da6ffc?site=lefigaro-lefigaro&site\\_id=1138933&title=Pompe+%C3%A0+chaleur+%3A+la+solution+la+plus+%C3%A9conomique+du+march%C3%A9+%21&platform=Desktop&campaign\\_id=](http://samowmise-heavcs.icu/9fb6d007-ed8b-44a0-8272-a16d21da6ffc?site=lefigaro-lefigaro&site_id=1138933&title=Pompe+%C3%A0+chaleur+%3A+la+solution+la+plus+%C3%A9conomique+du+march%C3%A9+%21&platform=Desktop&campaign_id=))

**Pompe à chaleur : la solution la plus économique du marché !**

([http://samowmise-heavcs.icu/9fb6d007-ed8b-44a0-8272-a16d21da6ffc?site=lefigaro-lefigaro&site\\_id=1138933&title=Pompe+%C3%A0+chaleur+%3A+la+solution+la+plus+%C3%A9conomique+du+march%C3%A9+%21&platform=Desktop&campaign\\_id=](http://samowmise-heavcs.icu/9fb6d007-ed8b-44a0-8272-a16d21da6ffc?site=lefigaro-lefigaro&site_id=1138933&title=Pompe+%C3%A0+chaleur+%3A+la+solution+la+plus+%C3%A9conomique+du+march%C3%A9+%21&platform=Desktop&campaign_id=))

## « Les éoliennes ont détruit notre élevage »

BOIRON  
Didier, éleveur à Puceul  
(Loire-Atlantique)

« Depuis sept ans, notre vie est empoisonnée par des éoliennes. Tout a commencé en 2006, quand un promoteur nous a contactés. Au départ, ma femme et moi, producteurs de lait et de viande, étions plutôt pro-éolien. Nous avons accepté, et l'une des turbines a été construite sur nos terres. En 2012, les huit ouvrages, de 150 mètres de haut, ont été mis en route. Six se situent à moins de 740 mètres de notre maison et deux à environ 1 km. Rapidement, nos résultats techniques se sont dégradés : baisse de production et cellules dans le lait, animaux souffrant d'inflammations, renversements de matrice, veaux mort-nés... Nous avons été menacés d'arrêt de collecte plusieurs fois. Au début, nous ne pensions pas aux éoliennes, mais les spécialistes ne trouvaient pas de cause.

### 50 ANIMAUX MORTS PAR AN

Sept-vingt-cinq bêtes par an sur trois cent cinquante : où est le bien-être animal ? Une exploitation voisine est également touchée. Nous avons appelé le promoteur, qui ne nous a pas pris au sérieux. Il a fait venir des géobiologues, qui n'ont rien pu faire. Nous avons fini par déposer une plainte auprès de la préfecture : il s'agit d'une installation classée. L'État est responsable. Des experi-

ses ont été lancées. En fait, il y a des failles d'eau sous notre bâtiment, en relation avec les éoliennes, et a priori, un champ magnétique se créerait, ce qui expliquerait les nuisances. En attendant le résultat des investigations scientifi-

« Sans compter les conséquences sur notre santé : épuisement, douleurs aux articulations... »

qu岸 en cours, nous essayons d'améliorer la situation de manière empirique. Par exemple, nous condamnons les zones où les veaux meurent subitement. De plus, le fabricant du robot de traite ne veut plus en assurer la maintenance. Il faudrait changer le logiciel, mais avec ces soucis, nous ne connaissons pas l'avenir de notre exploitation, il est com-

pliqué d'investir. Avec l'appui de notre député Yves Daniel et de la FNSEA, nous avons fait pression sur les services de l'État. Ils nous ont suggéré de changer de site, au cas où le robot s'arrêterait. C'est déprimant ! On nous parle de délocalisation, mais qui va payer ?

Nous sentons aussi les conséquences des éoliennes sur notre santé : nous sommes épuisés, nous avons des douleurs aux articulations, ma femme fait des crises

d'épilepsie... Le médecin évoque la pollution électrique. Nous sommes dégoûtés. Voir ses animaux mourir, c'est dur. Les difficultés s'accumulent. Mieux vaut ne pas trop y penser, cela nous permet de tenir le coup. Et nous sommes bien entourés. »

PROPOS RECUEILLIS  
PAR LOUISE COTTINBAU



au 1-2 20 18  
N° de France 2324 éoliennes  
Reste du territoire 6500  
7 sur 10 en recours des riverains

## Cambrésis

# LA RÉGION DIT STOP AUX ÉOLIENNES

## Dans le Cambrésis, la contestation gagne du terrain

**CAMBRÉSIS** Le 13 juin à Marcoing, la Région convoitait habitants et élus du Cambrésis pour parler éolien. Au final, seuls les anti-éoliens sont venus et le débat a eu lieu entre convaincus.

Le 13 juin, à la salle des fêtes de Marcoing, Adrien Di Pardo, conseiller régional, avait convié élus et habitants pour une réunion afin de présenter son Observatoire des éoliennes en Hauts-de-France. Désormais, en vous rendant sur le site internet de la Région, vous pouvez ainsi consulter sur une carte l'ensemble des projets éoliens (installés, en construction, en projet ou abandonnés) du territoire. Mais surtout d'annoncer que la Région donnera désormais un avis défavorable à tout projet d'implantation d'éoliennes dans les Hauts-de-France. C'était la première réunion sur le sujet et le fait qu'elle se tienne à Marcoing n'était pas un hasard puisque tout autour de la commune, les éoliennes poussent actuellement comme des champignons : Ribécourt, Flesquières, Cantains, Noyelles, etc... Adrien Di Pardo a tenu à souligner qu'il ne stigmatisait en aucun cas les promoteurs. « *Le peuplier* comprend qu'un maire d'une petite commune rurale qui voit ses dotations fondre comme neige au soleil ou un agriculteur qui a du mal à se nourrir soient tentés quand on leur propose des sommes importantes... » Cependant, le conseiller régional constate que sur le territoire, la contestation monte. Le maire d'Avesnes-les-Aubert, Alexandre Basquin, a récemment écrit au préfet pour s'indigner. Il dénonce une prolifération effrénée, particulièrement dans le Cambrésis. Une mobilisation des



Une bonne centaine de personnes étaient présentes à cette première réunion de ce type dans les Hauts-de-France.

Michel Liénard, vice-président de la Communauté d'agglomération de Cambrai (CAC), est venu présenter la ferme photovoltaïque de Niergnies-Séranvillers. Le sujet du nucléaire est aussi arrivé sur la table. Certains anti-éoliens dénoncent une très faible productivité des éoliennes par rapport aux centrales et aussi un coût plus important de l'électricité (près du double) quand elle est rachetée par EDF. Clément Heirwegh, chef de projet pour la société éolienne WPD, considère que l'éolien n'est pas là pour remplacer le nucléaire. Selon lui, il fait plutôt partie d'un mix énergétique global nécessaire pour préparer le futur et notamment le développement des voitures électriques.

### QUELS RECOURS ?

Au terme de la réunion, on percevait un certain sentiment d'impuissance parmi l'assistance. Maître Faugeroux a notamment souligné la situation à Reumont où il soupçonne le maire d'être en plein conflit d'intérêt car celui-ci ferait construire des éoliennes sur un terrain agricole lui appartenant. « *Il a été pris les doigts dans le pot de confiture et le préfet ne fait rien. C'est une horre, ce laxisme...* » Car si la Région vote contre les éoliennes, ce n'est pas pour autant que les projets ne voient pas le jour. Selon Julien Lalaux, conseiller municipal à Walincourt-Selvigny, la meilleure solution est d'attaquer en justice. Ce dernier a obtenu l'annulation du projet de Walincourt-Selvigny-Haucourt au Conseil d'État mais la société a fait appel et la procédure est toujours en cours. Hubert Châtelain, de Carnières, a demandé que la Région incite les maires à lancer une consultation populaire avant tout projet éolien. Selon lui, si l'élu constate qu'une majorité d'habitants est contre, il aura moins d'entrain à porter le projet jusqu'au bout.

Paul Siron

élus néanmoins encore trop timide selon Raymond Machut, maire de Villers-Plouich. « *Je suis un peu scandalisé car personne ne bouge au niveau des élus. À Ribécourt, 2 éoliennes vont être installées à 290 mètres du site SEVESO de Trappin. Un rapport assure pourtant que jusqu'à 507 m, le danger est réel si une pale d'éolienne venait à se briser. Il faut arrêter les travaux. Il y a un danger potentiel imminent.* » Serge Siméon a alors répondu qu'il allait saisir le préfet de Région pour une révision des risques et dangers.

### UN MÉPRIS DU PATRIMOINE HISTORIQUE

Philippe Gorczyński, découvreur du tank à Flesquières, était convié à cette réunion pour dénoncer la construction d'éoliennes sur

### Beaucoup de gens de la Somme

Dans l'assise, beaucoup d'habitants de la Somme étaient présents pour dénoncer la prolifération des éoliennes. Il semble maintenant que ce soit le tour du Cambrésis de se révolter.

**Selon Julien Lalaux, la meilleure solution reste d'attaquer en justice les projets éoliens.**



**Adrien Di Pardo**  
Conseiller régional

Les infra-sons et les basses fréquences des éoliennes causent des troubles du sommeil. Il y a aussi une pollution visuelle et acoustique. Les éoliennes gâchent nos paysages ruraux auxquels nous sommes si attachés. On peut craindre une dépréciation du patrimoine bâti. Malgré ça, l'électricité augmente de 5,9 %. C'est scandaleux dans un contexte de crise sociale.



**Maître Faugeroux**  
Avocat du Cateau

Qu'est ce que le paysage ? C'est la fortune des pauvres. C'est un patrimoine à défendre. À Dunkerque, le vent souffle plus qu'à Cambrai mais à Dunkerque ils savent se défendre alors on met les éoliennes chez les sans défense, les pauvres. Au Cateau, nous sommes entourés de cette couronne d'épines. Les élus se sont réveillés tard mais mieux vaut tard que jamais.



**Philippe Gorczyński**

L'archéologie 14-18 est totalement méprisée lors des opérations préalables à l'implantation d'éoliennes. Lors de la dépollution du site de Flesquières, j'ai vu des morceaux de tank, de ferraille, des chaussures de soldats anglais être embarqués sans aucune précaution... On fait ce qu'on veut n'importe où, c'est révoltant. On ne respecte pas l'histoire du Cambrésis. Alors que la Bataille de Cambrai est aussi importante que Waterloo !



**Christophe Grizard**  
Agriculteur

C'est un total emballage. En 2007 lors du grenelle de l'environnement, un chiffre potentiel d'éoliennes pour chaque territoire avait été défini. Aujourd'hui, on en retrouve le triple voire le quadruple à certains endroits. Les maires sont attirés par la fiscalité mais les taux peuvent évoluer à leur désavantage au fil des années. On peut aussi s'interroger sur l'existence légale de certaines sociétés éoliennes qui sont en totale faillite.

## ELUS, AMOUREUX DU CAMBRÉSIS, SPÉCIALISTES... Ils sont nombreux à être contre les éoliennes

## Caudry

# EOLIENNES: XAVIER BERTRAND DIT STOP

## « La Région a assez donné »

**X**avier Bertrand ne l'a jamais caché, il n'est pas (ou en tout cas plus) favorable à l'éolien. Il estime que la Région a déjà largement assez contribué dans ce domaine. Le 29 mai dernier, le président des Hauts-de-France a donc adressé une lettre aux commissaires enquêteurs dans le cadre des enquêtes publiques actuellement lancées pour divers projets d'implantation d'éoliennes dans le Caudrésis. Les communes de Maretz, Clary, Béviliers, Quiévy, Saint-Filâtre-Jez-Cambrai, Déhéries, Elincourt et Walincourt-Selvigny sont concernées. Dans cette lettre, Xavier Bertrand indique que désormais la Région rend systématiquement un avis défavorable à tout nouveau projet éolien et que de ce fait elle s'oppose aux projets en cours sur ces 8 communes.

### • SES ARGUMENTS

Xavier Bertrand rappelle que les Hauts-de-France sont déjà de loin les premiers producteurs d'énergie éolienne en France. « La Région compte déjà plus de 1 500 mâts auxquels il faut encore ajouter plus de 800 éoliennes autorisées et en cours de construction et 751 projets en cours d'instruction. Ce développement non maîtrisé entraîne des nuisances visuelles et sonores pour les riverains et dénature nos paysages. Ce que je ne peux accepter » détaille-t-il.

Dans la Région, le Cambrésis a une particularité: en effet à l'époque de la BA103, le radar aérien empêchait toute implantation éolienne. Depuis la fermeture de la base en 2013, le feu est passé au vert et les projets éoliens ont fleuri à vitesse grand V en quelques années. Au point de faire du Cambrésis, le territoire le plus convoité du Département actuellement. En effet, au 1<sup>er</sup> octobre 2018, sur 125 autorisations de construction dans le Département du Nord, 98 concernaient le

**CAUDRESIS** Le 29 mai, Xavier Bertrand, président de la Région Hauts-de-France, a adressé une lettre aux maires de huit communes concernées par des projets d'implantations d'éoliennes pour indiquer que le conseil régional s'y opposait.

### Combien d'éoliennes dans chaque commune ?

Pour le projet éolien de Clary-Maretz, 3 éoliennes seront à Maretz et 4 sur Clary. Pour le projet d'Elincourt-Déhéries-Walincourt, il y en aura 3 à Elincourt, 1 à Déhéries et 1 à Walincourt. Pour le projet de Béviliers-Quévy-Saint-Hilaire, il y en aurait 4 au total dont 1 à Saint-Hilaire, 2 à Quévy et 1 à Béviliers. Mais le maire de Béviliers indique que ce sont 4 éoliennes qui sont déjà prévues depuis longtemps en plus d'un parc de 14 déjà en cours de construction.



Xavier Bertrand estime que la Région (avec 1500 mâts et 800 en projets) contribue déjà largement à la production d'énergie éolienne. Il préfère désormais se tourner vers le photovoltaïque et la méthanisation.

seul Cambrésis. Et sur 346 demandes au total, 253 concernaient là encore le seul Cambrésis.

### • DES ÉNERGIES ALTERNATIVES

Du côté des partisans de l'éolien, on estime que celles-ci sont indispensables car le nucléaire n'est pas une solution d'avenir. Xavier Bertrand lui répond que l'énergie

solaire et la méthanisation sont désormais de bonnes alternatives. Dans le Cambrésis, la Région a notamment soutenu le projet de ferme photovoltaïque de 65 hectares à Niergnies et l'implantation du site Artois Méthanisation à Graincourt-les-Havrincourt.

### • QUI DÉCIDE AU FINAL ?

### • LES RECOURS POSSIBLES

Il est néanmoins possible pour tout un chacun de contester cet arrêté préfectoral et de porter l'affaire en justice devant le conseil d'Etat. C'est ce qu'avait fait Julien Lalau, élu d'opposition au conseil municipal de Walincourt et président de l'association « Non au parc éolien de Haucourt et Walincourt-Selvigny ». Il avait obtenu l'annulation de l'arrêté préfectoral... mais la société éolienne avait alors fait appel.

Paul Sion



Depuis 2013, les éoliennes poussent comme des champignons dans le Cambrésis.

## L'AVIS DES MAIRES

# Ils sont plutôt favorables aux éoliennes

### Pascal Lévêque Maretz

Xavier Bertrand a mis des éoliennes tout autour de Saint-Quentin il y a 20 ans. A l'époque, ça ne le gênait pas. On a vu des éoliennes pousser partout autour de nous sans avoir de retombées économiques et maintenant qu'on peut en profiter, on ne pourrait plus en avoir ? C'est de l'injustice. Trois éoliennes à Maretz c'est 30 000 € par an en plus dans le budget de commune.



### Daniel Fiévet Walincourt

Mon conseil municipal a voté pour l'implantation d'éoliennes à une très large majorité même si nous avons un élu d'opposition, Mr Lalau, qui est farouchement opposé. Ce ne sera qu'une éolienne et elle sera assez loin. Mais il ne faudrait pas qu'il y en ait beaucoup plus. Il faut rester raisonnable. En revanche, j'ai des doutes sur l'accord de tous les villages. Malincourt, par exemple, va être totalement entouré d'éoliennes.



### Pierre Laude Elincourt

Notre conseil municipal a voté à la majorité pour l'implantation d'éoliennes. Nous allons attendre les résultats de l'enquête publique qui se terminera le 28 juin et voir les commentaires de chacun. De toute façon, il faut bien de l'électricité et ce n'est pas Xavier Bertrand qui va décider mais le préfet.



### P-H Dudant Béviliers

C'est un peu tard pour que Xavier Bertrand s'en inquiète. C'est un projet qui date de plus de 10 ans. Surtout que M. Bertrand a vu fleurir des éoliennes par chez lui il fut un temps et qu'il n'a rien dit à l'époque. Nous, on ne voulait pas des éoliennes au départ. Puis quand on en a vu arriver autour de nous, on s'est dit que ce serait bête d'avoir les désagréments sans les avantages : une éolienne va nous rapporter environ 9 000 € par an.



# LA VOIX DU NORD

LUNDI 3 JUIN 2019

## Cambrésis

### PENSEZ-Y!

#### CAFÉ-PHILO À CAMBRAI

Vendredi, à 18 h 15, Aux Saveurs des Thés, 3, rue des Juifs, café sur le thème : quelle place faut-il accorder au handicapé ? Animé par Alain Cotteau, chargé de cours à l'université de Lille. Entrée libre mais réservation conseillée, tél. : 03 27 74 86 90.

### BONJOUR

**SI VOUS N'ÊTES PAS AU COURANT...** Pas 6, mais 5,9. C'est l'augmentation, en pourcentage, du prix de l'électricité enregistrée au 1<sup>er</sup> juin. Soit environ 80 euros de plus sur la facture à l'année. Soit. Mais ne pourrait-il y avoir une exception cambrésienne ? Je m'explique : au regard du nombre d'éoliennes qui y ont poussé, qui vont y pousser, ne peut-on estimer que l'arrondissement contribue largement à une

électricité verte, ce qui de fait, pourrait être récompensé par une baisse de la facture pour les habitants ? D'autant que cette électricité verte produite en France serait largement exportée, ce qui signifie que dans le Cambrésis, on participerait au solde de la balance du commerce extérieur de la France... Oui, on a le droit de rêver, au risque de se prendre un vent, évidemment. ■ Da. L.

**Météo**  
Matin 14°C



**Demain**  
Matin 12°C



Après-midi 18°C



Après-midi 22°C



## Ces éoliennes qui poussent comme des champignons

LIRE  
P.12

**CAMBRÉSIS**

**Au jardin public,  
les mégots fleurissent**

P.13

**IWUY**

**Une fête de la Chaise  
topissime**

P.14

**AWOINGT**

**La laiterie Candia  
se fait un nom en Asie**

P.16

# Quand les parcs éoliens fleurissent, l'inquiétude s'immisce

Début mars, Philippe Gorczynski, président de l'association du tank de Flesquières, rédigeait un courrier dans lequel il dénonçait l'explosion du nombre d'éoliennes autour de sites de mémoire. Le maire d'Avesnes-les-Aubert, Alexandre Basquin, a, à son tour, pris la plume.

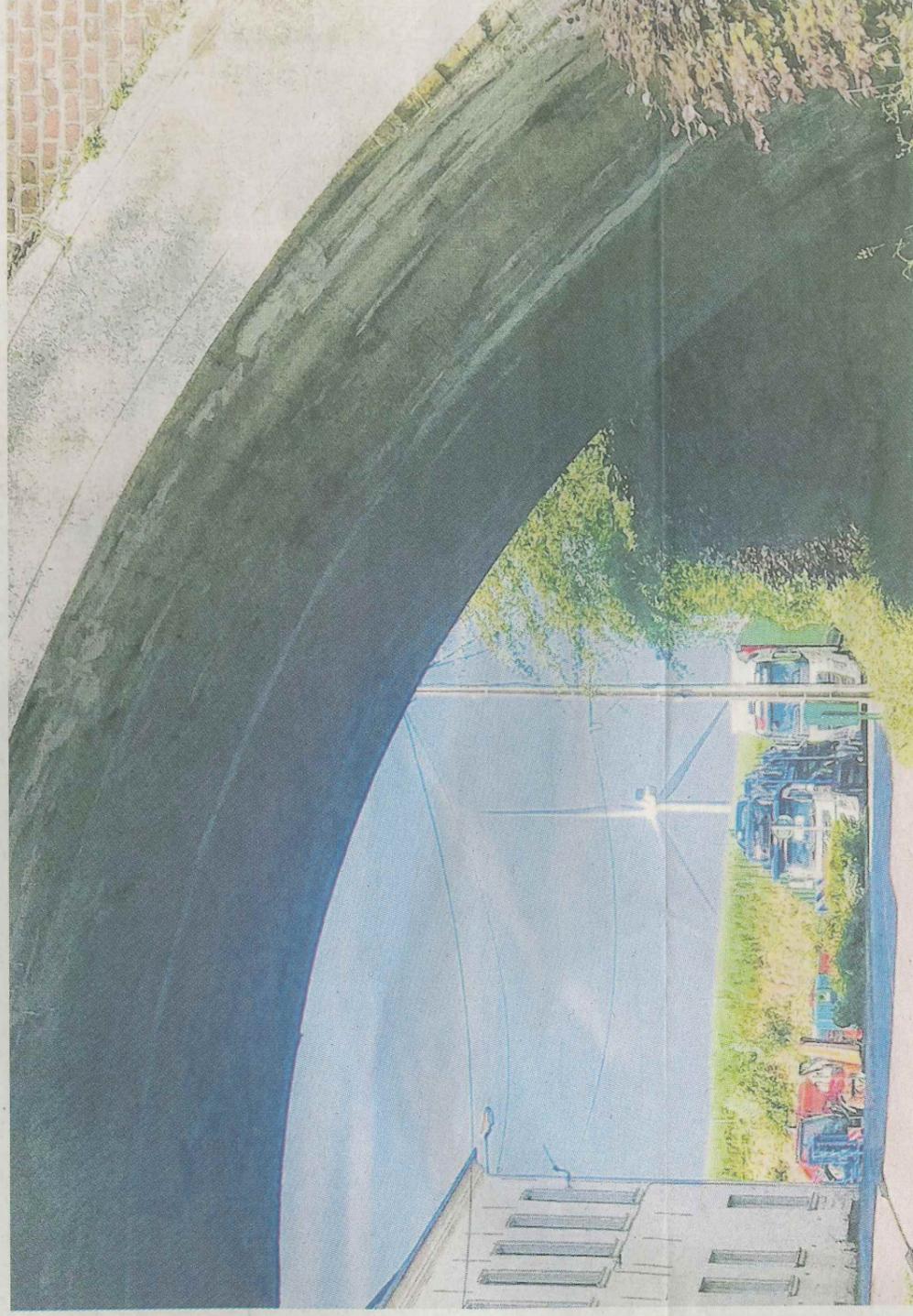
PAR DAVID LAURENCE  
cambreal@lavoixdunord.fr

## CAMBRÉSIS.

**1** Le contexte L'éolien n'est pas un sujet nouveau dans l'arrondissement. Il y a plus d'une dizaine d'années déjà, divers projets étaient évoqués. Mais aucun n'a abouti. Par manque de concertation avec la population, et surtout du fait d'un radar placé sur le site de l'ancienne BA 103. Les projets, à défaut du vent, prenaient donc l'eau, alors que dans l'Aisne limitrophe, les pales n'avaient cessé de se déployer. Et puis, le radar de la BA 103 a cessé de fonctionner, laissant le champ libre, c'est le cas de le dire, à l'installation de mâts. La course à l'éolien était lancée. Elle n'est pas terminée.

**2** Premier vent de colère Ici et là, toujours, des élus mais aussi des particuliers ont grogné quand un beau matin, ils ont découvert qu'ils étaient encerclés. Pas de quoi stopper, ni même freiner, pour autant, la surenchère de projets portés par des sociétés qui n'ont rien de local mais qui proposent localement aux communes, communautés et propriétaires terriens, de bénéficier de la manne financière que dégage l'éolien. Un argument qui fait mouche, ce que comprend parfaitement Philippe Gorczynski, président de l'association du tank de Flesquières. Mais ce dernier, en mars, a tout de même pris la plume pour dénoncer le système qui a conduit, à son sens, à « un véritable désastre historique et archéologique ».

L'homme de faire référence à ces paysages témoins de l'histoire de France désormais forêts où ne poussent que des éoliennes. La



Les éoliennes poussent partout dans l'arrondissement. Comme ici, du côté de Saint-Python.

mémoire s'efface face au lobbying, pour l'historien.

**3** Second vent de colère Reste que, dans l'arrondissement, les mâts continuent de pousser. Ce qui a décidé, cette fois, le maire d'Avesnes-les-Aubert à écrire à son tour pour dire son inquiétude. C'est au préfet de Région que l'élu a envoyé son courrier. Pour lui rappeler d'abord quelques chiffres : « Au 1<sup>er</sup> octobre 2018, sur 125 autorisations de construction dans le département du Nord, 98 concernent le seul Cambrésis. Sur 346 demandes totales, 253 le sont pour notre arrondissement. » Oui, des chiffres qui interpellent. Et l'élu, précisant qu'il n'est pas contre le mix énergétique, de constater « que le développement exponentiel dans le Cambrésis se fait sans aucune mesure et de manière disproportionnée et frénétique ». Une seule explication, pour Alexandre Basquin : non pas le souci de l'environnement, mais l'argent.

**4** Les conséquences Le maire craint un possible impact sur la santé pu-

blique. Et, outre sur le paysage, sur... l'environnement.

« Le bétonnage des surfaces agricoles constitue potentiellement une source de pollution. Quid également du démantèlement de ces éoliennes dans le futur, elles qui ont une durée de vie de vingt à vingt-cinq ans ? Ou en sera-t-il pour les éoliennes en fin de vie si les sociétés exploitantes sont défaillantes ? » Du déjà-vu, du reste. Bref, beaucoup d'incertitudes.

**5** Principe de précaution « Nous le voyons bien, conclut Alexandre Basquin, notre territoire rural ne peut plus seul absorber la construction nouvelle d'éoliennes, tant il est au bord de la saturation. Encore moins d'ailleurs pour des logiques spéculatives et capitalistiques court-termistes. La question environnementale est un enjeu majeur, personne ne peut le nier, mais face à tant d'incertitudes, la mesure et la précaution doivent être de mise. »

Lundi dernier, trois nouvelles enquêtes publiques ont démarré concernant l'implantation de futurs parcs éoliens dans l'arrondissement. ■



LA VOIX DE  
David LAURENCE

### C'est ici que je les attendais

Oui, je sais, on va m'opposer qu'il existe un schéma d'aménagement valide par la préfecture, on va invoquer un problème de compétences, on va me parler de droit privé, d'investissements privés aussi, de terrains privés encore... Mais, forcément que sur ce sujet éolien, il y aurait dû y avoir concertation dans l'arrondissement. Qui pour porter cette concertation ? Mais les

élus, pardi. Ceux des communes et d'agglomération du Pays du Cambrésis. Tout simplement. Deux intérêts à cela. D'abord, si concertation il y avait eu, peut-être que le paysage éolien (et de l'arrondissement) aurait été différent, aujourd'hui et à l'avenir. Ensuite, si concertation et décision il y avait eu sur le sujet, peut-être que le citoyen aurait mieux appréhendé l'intérêt de ces structures intercommunales dont il peine toujours à savoir à quoi elles servent. Parce que « le pessimisme se plaint du vent, l'optimiste espère qu'il va changer, le réaliste ajuste ses voiles » (William Arthur Ward).

Pour  
info

Gérard LEMOINE  
5, rue Faidherbe  
59360 SAINT-BENIN  
Tél. 03 27 84 16 46

Jeudi 4 avril 2019 | L'Observateur du Cambrésis

## Autour de Caudry

4

11

### Quatorze éoliennes pour janvier 2020

#### CAUDRÉSIS

Le parc des MSE les Dunes, comprendra 14 éoliennes. Cinq sur Bévillers, cinq à Béthencourt, trois à Saint-Hilaire et une à Quiévy (ainsi que quatre postes de livraison). C'est après de nombreuses péripéties que ce projet voit enfin le jour. A Bévillers le conseil municipal avait approuvé cette implantation tout comme l'inter-communauté. Les jalons des chemins d'accès posés par le géomètre du cabinet Leduc ont été déplacés par certaines personnes. Cet amusement a conduit le cabinet à refaire ce travail. Les accès retrouvés sont

actuellement délimités. Leur largeur est de 6 mètres, ce qui permettra le passage des engins et du matériel. L'entreprise ENGIE a commencé les travaux début mars. La livraison complète et le début d'exploitation sont prévus pour janvier 2020. Les retombées fiscales annuelles des implantations sur le territoire de Bévillers se chiffreront à 48.030 euros. Le mode de répartition retenu est de 30% pour la commune d'accueil, 30% pour la 4C, 30% pour le département, et 10% pour les communes adhérentes à la 4C.



La première phase de travaux a commencé avec création des bases et des fondations des futures éoliennes.

# Après l'enquête publique, un avis défavorable pour le projet éolien

Au terme de l'enquête publique menée en fin d'année dernière, la commissaire enquêtrice a rendu un avis défavorable au projet de parc éolien dit « Mont de Bagny 2 ». Principalement implanté sur le territoire de Saint-Souplet, il a provoqué une levée de boucliers chez les voisins de Saint-Benin.

PAR HÉLÈNE HARBONNIER  
ET JUSTINE CANTREL  
cambrai@lavoixdunord.fr

**SAINT-SOUPLETT ET SAINT-BENIN.** Alors que six aérogénérateurs sont en projet sur la commune de Saint-Souplet, une enquête publique a été menée. Installée dans la commune du 30 novembre au 4 janvier, la commissaire enquêtrice a reçu soixante-quatre visiteurs, et quelques associations locales. Seules 9 % des personnes entendues seraient favorables. La commissaire enquêtrice a rendu à l'État un avis défavorable à propos de ce projet.

## LONGUE LISTE D'INCONVÉNIENTS

Ce qui est pointé, c'est la perturbation de la cohésion sociale, ainsi que la difficile acceptation par les habitants. « Rupture entre le village et le bourg central, tensions contre la municipalité, dissuasion du goût d'entreprendre, perturbation de la réception hertzienne, dépréciation des biens immobiliers, pollution sonore, visuelle et lumineuse, crainte pour la santé et la sécurité, dégradation de la biodiversité », etc, sont listées. Sont aussi notées les tensions avec des communes limitrophes et une injustice fiscale. En effet, les habitants de Saint-Benin, eux, ne per-

çoivent pas les retombées financières mais sont entourés de parcs éoliens.

L'enquête craint également une incidence sur les lieux de mémoire, à savoir les cimetières de la Grande guerre, alors que leur inscription au patrimoine mondial de l'Unesco est en projet.

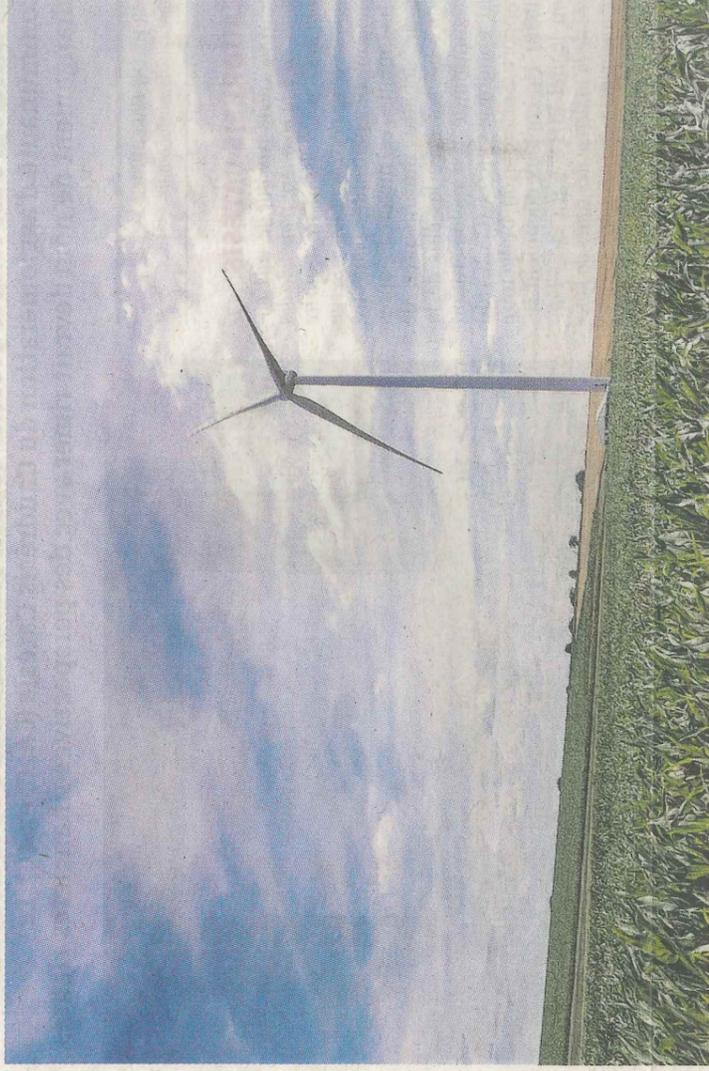
## DES EXPERTS INDÉPENDANTS RÉCLAMÉS

Elle recommande une expertise indépendante sur la réserve en

**« L'enquête recommande une expertise indépendante sur la réserve en eau potable et sur la sécurité en cas de vents violents. »**

eau potable, sur la sécurité en cas de vents violents, sur la pollution de la Selle, ainsi que l'avis d'agronomes indépendants, pour définir l'impact sur l'activité agricole.

« C'est le développement anarchique de l'implantation des éoliennes qui cause problème », regrette la commissaire enquêtrice, qui assure que la majorité des personnes reçues ne sont pas « contre l'éolien en général ». Ses conclusions devaient peser sur la décision de l'État. ■



La commissaire enquêtrice dénonce un développement « anarchique » des parcs éoliens dans la région.  
PHOTO ARCHIVES  
CHRISTOPHE LEFEBVRE

## QUELQUES ÉLÉMENTS POSITIFS TOUT DE MÊME

Seuls éléments positifs soulignés : ce projet éolien « répond à l'engagement de la France d'atteindre 23 % d'énergies renouvelables dans sa consommation d'électricité d'ici 2020 », indique l'enquête. De plus, un centre de maintenance du producteur d'électricité est en projet « entre Solesmes et Bohain-en-Vermandois ». Ses techniciens pourraient donc intervenir « rapidement et efficacement sur les parcs éoliens de la région ». Mais pour la commissaire enquêtrice, les inconvénients « neutralisent les avantages du projet ».

## Les éoliennes déploient leurs ailes



Le montage est en cours.

**BAZUEL-CATILLON.** Les grandes manœuvres continuent dans les secteurs de Bazuel et Catillon. Cinq nouvelles éoliennes sont en effet en train de « pousser » sur les territoires de ces communes. Des éléments de quarante à soixante tonnes sont manipulés par des grues géantes, sur le site du Planty. Le chantier éolien bat son plein. Ce nouveau parc éolien qui marque la fin d'un très long feuilleton est un des plus longs à avoir abouti, du fait de recours qui ont trimbalé les dossiers devant les juridictions, du tribunal administratif jusqu'au Conseil d'État. Il aura donc fallu une douzaine d'années pour qu'elles déploient leurs ailes.

## MISE EN ROUTE EN AVRIL OU MAI

Pour ce nouveau parc est composé de cinq machines qui sont actuellement installées. Elles dévalent deux mégawatts cha-

cune et ont une hauteur maximale de 150 mètres. Pour l'heure, les mâts sont en cours de montage. « Il y en a quatre de levés actuellement » et le cinquième est en cours de construction. La mise en route est prévue entre le mois d'avril et le mois de mai.

Ce parc éolien assurera une production de 27 500 000 kWh chaque année, soit la consommation annuelle de 7850 foyers. Sa durée de fonctionnement est estimée à 2 200 h par an en considérant le fonctionnement rapporté en puissance maximale. Elles ont une puissance de 2 MW chacune.

Chaque tour mesure 100 m et les pales 50 m soit 150 m hors tout. Le rotor est composé de trois pales qui ont une vitesse de rotation de 16 t/min. Le poids total de l'ensemble est de 349 t. Les fondations ont 23,5 m de diamètre et une profondeur de 3 m. ■

# Quand le maire balance sur le dossier des éoliennes lors de ses vœux...

Lors de la cérémonie des vœux, Jean-Pierre Richez, maire, a rappelé que le projet en cours d'implantation d'éoliennes a été autorisé par le préfet en date du 14 juin 2018, quatre sur le territoire de Reumont et une sur celui de Troisvilles. Puis...

**REUMONT.** « Le dossier est en cours de réalisation technique par ENEDIS », a encore précisé l' élu. La programmation du chantier est prévue pour 2020. Et Jean-Pierre Richez de signaler la difficulté qu'il avait eue à faire aboutir le projet.

« Rien ne m'a été épargné dans ce dossier, alors qu'il s'agit d'un projet de territoire qui va bénéficier aussi aux autres collectivités. Reumont va bénéficier de 40 000 € par an de retombée fiscale, liée à l'exploitation du parc. Sur un budget communal de 400 000 €, ce n'est pas neutre. »

**« On peut dire qu'ils en ont brassé du vent pour s'opposer avec autant d'énergie à notre projet. »**

Et d'ajouter : « La communauté d'agglomération va encaisser aux environs de 63 000 € par an, le Département du Nord 55 800 € et la Région 23 700 €. Tout cela grâce aux éoliennes de Reumont. Oui, rien ne m'a été épargné, entre la mauvaise foi de certains élus, les oppositions et les insultes publiques



Les éoliennes sortiront bientôt de terre. PHOTO D'ILLUSTRATION THIERRY THOREL

et écrites à mon égard, on peut dire qu'ils en ont brassé du vent pour s'opposer avec autant d'énergie à notre projet. »

## « CE QUI EST DIT EST DIT »

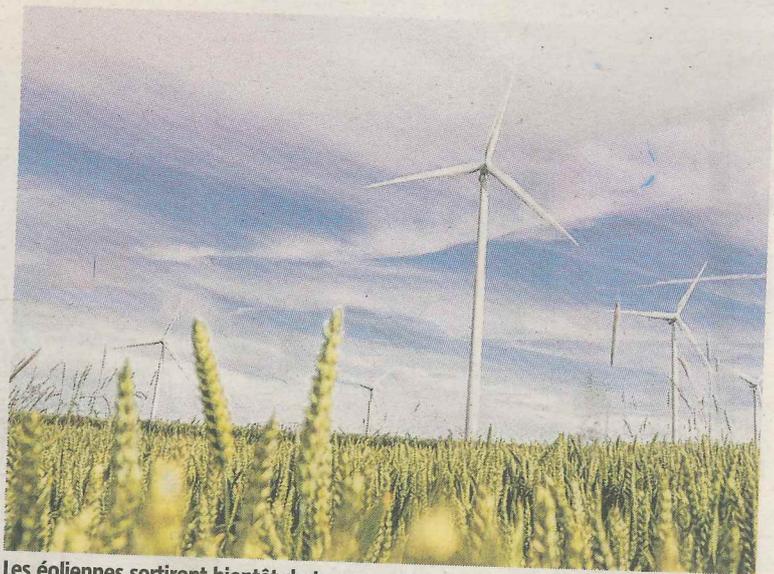
Et dans la foulée, le maire de citer les élus locaux opposés au projet avant de remercier les personnes qui l'avaient aidé à faire aboutir le projet. Il remercia aussi les services de l'État et le préfet de région, qui a finalement tran-

ché et donné un avis favorable. Il remercia aussi les Remontois et Remontoise, qui, à 95 %, étaient favorables au projet et il cita ce qui était écrit dans le rapport du commissaire enquêteur : « Un intérêt motivé de la population que je n'ai guère rencontré sur d'autres enquêtes publiques similaires. » Il termina sur ce sujet en affirmant : « Ce qui est dit est dit et j'ai ici tous les écrits qui peuvent confirmer mes propos. » ■

# Quand le maire balance sur le dossier des éoliennes lors de ses vœux...

Lors de la cérémonie des vœux, Jean-Pierre Richez, maire, a rappelé que le projet en cours d'implantation d'éoliennes a été autorisé par le préfet en date du 14 juin 2018, quatre sur le territoire de Reumont et une sur celui de Troisvilles. Puis...

**REUMONT.** « Le dossier est en cours de réalisation technique par ENEDIS », a encore précisé l' élu. La programmation du chantier est prévue pour 2020. Et Jean-Pierre Richez de signaler la difficulté qu'il avait eue à faire aboutir le projet. « Rien ne m'a été épargné dans ce dossier, alors qu'il s'agit d'un projet de territoire qui va bénéficier aussi aux autres collectivités. Reumont va bénéficier de 40 000 € par an de retombée fiscale, liée à l'exploitation du parc. Sur un budget communal de 400 000 €, ce n'est pas neutre. »



Les éoliennes sortiront bientôt de terre. PHOTO D'ILLUSTRATION THIERRY THOREL

**“ On peut dire qu'ils en ont brassé du vent pour s'opposer avec autant d'énergie à notre projet. ”**

Et d'ajouter : « La communauté d'agglomération va encaisser aux environs de 63 000 € par an, le Département du Nord 55 800 € et la Région 23 700 €. Tout cela grâce aux éoliennes de Reumont. Oui, rien ne m'a été épargné, entre la mauvaise foi de certains élus, les oppositions et les insultes publiques

et écrites à mon égard, on peut dire qu'ils en ont brassé du vent pour s'opposer avec autant d'énergie à notre projet. »

### « CE QUI EST DIT EST DIT »

Et dans la foulée, le maire de citer les élus locaux opposés au projet avant de remercier les personnes qui l'avaient aidé à faire aboutir le projet. Il remercia aussi les services de l'État et le préfet de région, qui a finalement tran-

ché et donné un avis favorable. Il remercia aussi les Remontois et Remontoise, qui, à 95 %, étaient favorables au projet et il cita ce qui était écrit dans le rapport du commissaire enquêteur : « Un intérêt motivé de la population que je n'ai guère rencontré sur d'autres enquêtes publiques similaires. » Il termina sur ce sujet en affirmant : « Ce qui est dit est dit et j'ai ici tous les écrits qui peuvent confirmer mes propos. » ■

## Cambrésis

### PENSEZ-Y !

#### « LA VIE DANS LES TRANCHÉES » À CAUDRY

Jusqu'au vendredi 31 mai, à la salle André-Flament, l'association Caudry d'hier et d'aujourd'hui propose cette exposition en immersion. Ouverte tous les jours (sauf mardi et dimanche), de 15 h à 18 h. Gratuit.

### BONJOUR

**COLLECTE.** *La Voix* s'en était fait l'écho à la mi-décembre. Des lycéens de Saint-Luc venaient de lancer une grande collecte de livres pour les enfants d'Haïti. Julie Caremelle, élève en première à Saint-Luc, et son frère Baptiste, étudiant en terminale, accompagnés de leur papa, avaient participé début 2018 à une mission humanitaire avec des pompiers en Haïti. Ils en étaient revenus avec le plein de souvenirs et d'idées pour soutenir les enfants défa-

vorisés, notamment une collecte de livres. Très vite, leurs camarades ont mordu à l'hameçon. Création de l'association « Saint-Luc Partout pour tous », campagne de promotion dans les classes... les jeunes n'ont pas compté leurs heures depuis le lancement de l'opération pour atteindre l'objectif ambitieux de 24 000 livres ramassés d'ici à l'été. Hier après-midi, ils étaient 15 000 bouquins. Et ce n'est pas fini... ■ S. P.

### Météo

Matin -3°C



Après-midi 2°C



Demain  
Matin 6°C



Après-midi 8°C



LIRE  
P. 10-11

### CAMBRÉSIS

**Les Gilets jaunes contre la liste aux Européennes** LIRE P. 12

### CAMBRAI

**La cagnotte contre Marlène Schiappa bloquée** LIRE P. 13

### CAMBRAI

**Le musée des Beaux-Arts récompensé** LIRE P. 15

### PARIS-ROUBAIX

**Le Cambrésis bouleverse ses habitudes** LIRE P. 17

2000294987VD



## Entreprise K.D

Devis gratuit !

Maçonnerie Artisanale

- Maçonnerie générale • Réalisation de pavillons neufs • Terrassement
- Aménagement extérieur • Rejointement • Sablage • Carrelage • Faïence
- Raccordement tout à l'égout, fosse & épandage • Installation fosse à eau de pluie
- Rénovation • Plâtrerie • Couverture • Zinguerie • Démolition

Vous avez un projet de construction en Neuf ou Rénovation ? CONTACTEZ NOUS !

Un seul interlocuteur pour vos travaux

Toute l'équipe KD Maçonnerie vous souhaite une Bonne Année 2019

www.kd-maconnerie.fr

92, rue de Cambrai - VILLERS EN CAUCHIES  
03 27 78 35 07 - 06 40 24 00 89

# Les deux projets éoliens ont des bâtons dans les pales

A Saint-Souplet, ce ne sont rien de moins que deux projets éoliens qui sont en germe. Si les élus s'y sont résolus, eu égard aux retombées financières attendues, une partie de la population, réunie dans un collectif, s'y oppose. Et la grogne a gagné le village voisin de Saint-Benin.

PAR HÉLÈNE HARBONNIER  
cambrai@lavoixdunord.fr

**SAINT-SOUPLET - SAINT-BENIN.** Sur la clôture ceignant la propriété de Jean-Claude Gavériaux, il a poussé un panneau : « *Pas d'éoliennes au fond de nos jardins.* » L'ancien médecin a pris la tête du collectif qui s'est créé contre les deux projets de parcs éoliens en germe dans la commune de Saint-Souplet. Le plus avancé, porté par la société Ecote-ra, est une extension du parc déjà existant à Busigny : baptisé « Mont de Bagny II », il prévoit l'implantation de cinq aérogénérateurs de 164,50 mètres de haut sur le territoire de Saint-Souplet, plus une sixième de 150 mètres à Busigny. L'autre dossier en cours, porté par le promoteur EDF Emergies nouvelles, concerne huit éoliennes. Que Jean-Claude Gavériaux craint de voir pousser en arrière-plan de son terrain.

## DISCUSSION OUVERTE

Ce n'est pas tant ce projet qui l'inquiète, puisqu'il a intégré le comité de suivi et juge « *la discussion extrêmement ouverte* », que celui d'Ecotera, au sujet duquel l'enquête publique s'est achevée début janvier. Avec d'autres, il a formé, le 24 novembre, le Collectif de sauvegarde environnementale de la vallée de la Haute-Selle. Une pétition comportant « 315 signatures » a été remise à la commissaire enquêtrice. Au centre des inquiétudes, outre les « *nuisances visuelles* », et « *sonores* », le risque de pollution de la rivière en cas de sinistre sur les installations, ou encore l'impact sur la valeur de l'immobilier. Jean-Claude Gavériaux fait le calcul. « *Sur toutes les personnes à qui j'ai fait signer la pétition, quatre n'ont pas signé. Et parmi celles que je n'ai pas vues, certaines sont allées en mairie pour faire part de leur opposition dans le cadre de l'enquête publique. En bref, 98 % des gens de Saint-Benin sont contre.* »

Sa maison de la rue Pasteur est l'une de celles où sont apparus des panneaux disant « non » au projet éolien de Saint-Souplet, jugé « *trop proche des habitations* ». Depuis son domicile, Francis, membre du collectif sulpicien,

sait qu'il aura vue sur les aérogénérateurs de Mont de Bagny II. Les nuisances potentielles qui en découlent, ainsi que le risque de pollution de la Selle, l'ont convaincu de s'opposer au projet, en son nom et avec l'association cautesienne A PROPOS, dont il est le trésorier.

## « EN PREMIÈRE LIGNE »

Créée en 2002 pour contrer le projet d'implantation d'un centre d'enfouissement technique au Cateau, elle est depuis lors restée « *vigilante* » pour la protection de la rivière et notamment en ce qui

concerne l'éolien, « *sans être formellement contre* ». Au projet porté par Ecotera, qui s'est fait selon M. Bouchez « *en catimini* », et avec les habitants de Saint-Benin « *en première ligne* », A PROPOS a dit non.

Invité à s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique, le conseil municipal de Saint-Benin a délibéré sur le sujet. Sollicitée par nos soins, la maire Véronique Nicaise nous a fait savoir qu'elle refusait de communiquer la décision du conseil, pourfendant la décision de la cérémonie des vœux programmée ce dimanche. ■ H. H.

## « 98 % des gens sont contre »

concerne l'éolien, « *sans être formellement contre* ». Au projet porté par Ecotera, qui s'est fait selon M. Bouchez « *en catimini* », et avec les habitants de Saint-Benin « *en première ligne* », A PROPOS a dit non.

Invité à s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique, le conseil municipal de Saint-Benin a délibéré sur le sujet. Sollicitée par nos soins, la maire Véronique Nicaise nous a fait savoir qu'elle refusait de communiquer la décision du conseil, pourfendant la décision de la cérémonie des vœux programmée ce dimanche. ■ H. H.

riaux et Roland Sauvage, également investi dans le collectif, citent aussi la nécessité de protéger les « *lieux de mémoire* », par exemple le « *cimetière anglais* » de Saint-Souplet, et le patrimoine.

« **On veut que les éoliennes ne se fassent pas dans les conditions actuelles, au risque de gâcher nos paysages de façon irrémédiable.** »

Le vent de colère ne s'arrête pas à Saint-Souplet. Outre l'opposition du Cateau-Cambrésis, il est tout particulièrement fort à Saint-Benin. Sur la pétition, « *près de la moitié des signatures* » y auraient été obtenues. Le village, que surplomberont les éoliennes, est semé de panneaux hostiles aux projets éoliens voisins, avec notamment des références au « *soutien du conseil régional* ». On sait son président, Xavier Bertrand, opposé à l'éolien. Le collectif lui a d'ailleurs écrit.

« *On n'est pas anti-éolien, même si pour ma part, je préfère le photovoltaïque, tempère Jean-Claude Gavériaux. On demande juste à ne pas en avoir au fond de nos jardins. On veut que les éoliennes ne se fassent pas dans les conditions actuelles, au risque de gâcher nos paysages de façon irrémédiable.* » Les retombées financières pour la commune ne les convainquent pas : « *Pourquoi ce serait à nous de payer ?* » Ils espèrent désormais que leurs arguments pesent dans l'enquête publique. La date à laquelle le commissaire enquêteur remettra son rapport n'est pas encore connue. ■



A Saint-Benin, plusieurs panneaux affichent l'hostilité des habitants aux projets éoliens du village voisin de Saint-Souplet.



# Pour « ne pas regarder tourner les éoliennes »

À l'occasion de la cérémonie des vœux, le maire de Saint-Souplet, Henri Quoniou, avait évoqué l'éolien, et notamment l'enquête publique relative à Mont de Bagny II. « Ces projets impactant nos paysages ne nous seront utiles que financièrement, pour soulager vos impôts et réaliser des travaux nécessaires à la qualité de vie des Sulpiens : plus de 150 000 € par an et garantis sur vingt ans, soit 15 % du budget annuel de la commune en plus. Le préfet jugera, suivant vos avis et l'intérêt général de la collectivité, de la pertinence de ce projet comme du suivant. »

## MENACES

Et le maire, Henri Quoniou, d'évoquer les conséquences concrètes qu'il imagine aux deux projets de parcs éoliens portés sur la commune : « Si nous avons 6, 8 ou 14 éoliennes, outre les mesures compensatoires qui feront de notre chemin de randonnée et de la gare, des lieux ludiques et pédagogiques axés sur la biodiversité, la capacité financière de notre commune permettra de baisser les impôts et de réaliser les trottoirs qu'il reste à faire, une salle de sport pour nos enfants, la réfection du stade Jacques-Givry, ou même de renforcer nos équipes techniques pour la propreté du village. Si tel n'était pas le cas, nous pourrions

continuer comme avant, juste avec le sentiment que Saint-Souplet, comme Escauourt, continueront à regarder tourner des éoliennes sans en avoir les avantages. »

Dans son discours, le maire a aussi indiqué avoir reçu des « menaces » : « La personne malintentionnée qui m'a envoyé des menaces de mort par la poste sans les signer aurait pu économiser un timbre et venir me le dire en face. Le courrier a été transmis à la gendarmerie et une plainte a été déposée. » Et d'ajouter : « Certains anti-éoliens ont le même cerveau que les vegans qui caillassent les boucheries et ne rendent pas service à leur cause. »

Le Collectif emmené par Jean-Claude Gavériaux a demandé et obtenu un encart dans le bulletin municipal, indiquant ne rien avoir à voir avec ces agissements. ■

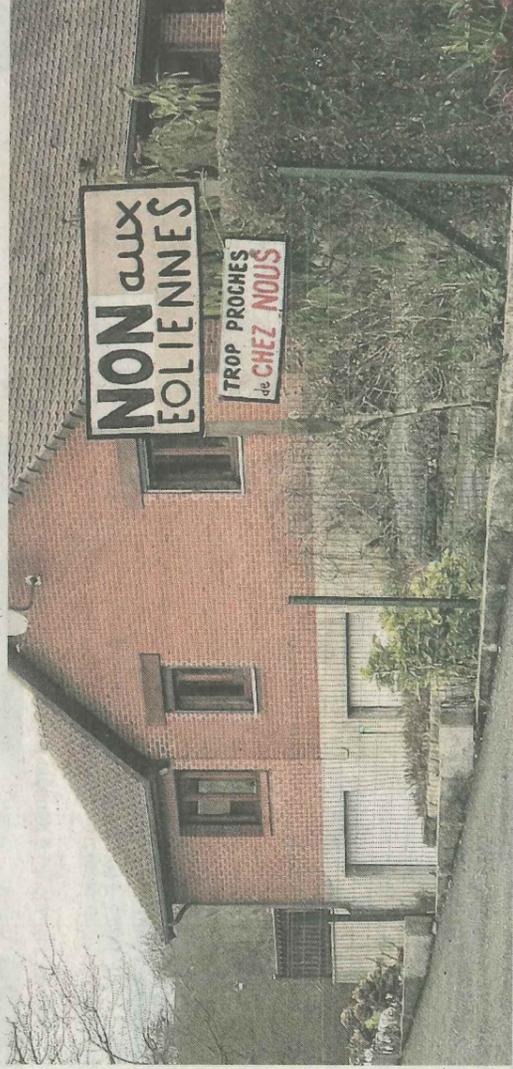
J. D. (CIP) AVEC H. H.

**« La personne malintentionnée qui m'a envoyé des menaces sans les signer aurait pu économiser un timbre et venir me le dire en face. »**



À Saint-Souplet, ce sont deux projets éoliens qui sont en germe. PHOTO ARCHIVES LUDOVIC MAILLARD

## La « farouche opposition » du Cateau-Cambrésis



En octobre 2017, la ville du Cateau-Cambrésis s'était opposée au projet éolien de Reumont et Troisvilles, revu du fait notamment de son impact sur le riche patrimoine catésien. De même, dans un courrier du 10 décembre, versé, à sa demande, au dossier d'enquête publique de Mont de Bagny II, le maire Serge Siméon démontre une « farouche opposition » à ce dossier – et plus largement à « la profusion d'éoliennes autour du Cateau-Cambrésis (qui devient intolérable) ».

« Le champ de visibilité de nos deux clochers (le beffroi et l'abbatiale, classes monuments historiques, NDLR) est et doit rester protégé, peut-on notamment

lire. Or, il lutte aujourd'hui contre la présence de plusieurs dizaines d'aérogénérateurs de plus de 100 mètres de hauteur implantés sur la partie haute de la vallée de la Selle. Le projet est d'autant plus impactant qu'il fera face aux points hauts de notre commune, zone reconnue, dans le cadre des travaux de révision du plan local d'urbanisme (PLU), comme cône de visibilité remarquable. » Comme le collectif, l'élu met en doute la pertinence des photomontages réalisés par le promoteur, « qui ne représentent que ce que le pétitionnaire veut bien démontrer, loin de la réalité du préjudice visuel ». Et de conclure en demandant « l'abandon pur et simple » du projet. ■ H. H.

**LADY 'M**  
CHAUSSEUR

**LIQUIDATION TOTALE**  
AVANT FERMETURE DÉFINITIVE

**TOUT DOIT DISPARAÎTRE**

**DU 21 JANVIER AU 21 MARS 2019**

**DE -30% À -60%\***

**PLUS DE 900 PAIRES DE CHAUSSURES !**

Nouchka • Ash • Rabotin • Stategia • UGG • Pantanetti  
Azurée • Candice Cooper • Kanna • Högl • Vic Marie

Autorisation municipale 59.2.18.20

**28, avenue Victoire • CAMBRAI**  
Ouvert le lundi de 14h à 19h  
du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 19h

# « Les éoliennes ont détruit notre élevage »

POTIRON  
Didier, éleveur à Puceul  
(Loire-Atlantique)

« Depuis sept ans, notre vie est empoisonnée par des éoliennes. Tout a commencé en 2006, quand un promoteur nous a contactés. Au départ, ma femme et moi, producteurs de lait et de viande, étions plutôt pro-éolien. Nous avons accepté, et l'une des turbines a été construite sur nos terres. En 2012, les huit ouvrages, de 150 mètres de haut, ont été mis en route. Six se situent à moins de 750 mètres de notre maison et deux à environ 1 km. Rapidement, nos résultats techniques se sont dégradés : baisse de production et cellules dans le lait, animaux souffrant d'inflammations, avortements de matrice, veaux mort-nés... Nous avons été menacés d'arrêt de collecte plusieurs fois. Au début, nous ne pensions pas aux éoliennes, mais les spécialistes ne trouvaient pas de cause.

## 50 ANIMAUX MORTS PAR AN

Perdre cinquante bêtes par an sur trois cent cinquante : où est le bien-être animal ? Une exploitation voisine est également touchée. Nous avons appelé le promoteur, qui ne nous a pas pris au sérieux. Il a fait venir des géobiologues, qui n'ont rien pu faire. Nous avons fini par déposer une plainte auprès de la préfecture : il s'agit d'une installation classée, l'État est responsable. Des expecta-

tes ont été lancées. En fait, il y a des failles d'eau sous notre bâtiment, en relation avec les éoliennes, et a priori, un champ magnétique se créerait, ce qui expliquerait les nuisances. En attendant le résultat des investigations scientifi-

« Sans compter les conséquences sur notre santé : épuisement, douleurs aux articulations... »

ques en cours, nous essayons d'améliorer la situation de manière empirique. Par exemple, nous condamnons les zones où les veaux meurent subitement. De plus, le fabricant du robot de traite ne veut plus en assurer la maintenance. Il faudrait changer le logiciel, mais avec ces soucis, nous ne connaissons pas l'avenir de notre exploitation, il est com-

pliqué d'investir. Avec l'appui de notre député Yves Daniel et de la FNSEA, nous avons fait pression sur les services de l'État. Ils nous ont suggéré de changer de site, au cas où le robot s'arrêterait. C'est délirant ! On nous parle de délocalisation, mais qui va payer ?

Nous sentons aussi les conséquences des éoliennes sur notre santé : nous sommes épuisés, nous avons des douleurs aux articulations, ma femme fait des crises d'épilepsie... Le médecin évoque la pollution électrique. Nous sommes dégoûtés. Voir ses animaux mourir, c'est dur. Les difficultés s'accumulent. Mieux vaut ne pas trop y penser, cela nous permet de tenir le coup. Et nous sommes bien entourés. »

PROFANEUCHELLIS  
PAR LOUISE COTTINEAU



26.2.2019

au 1-2-2018  
N°s de France 2324 éoliennes  
Reste du territoire 6500  
7 sur 10 en recours des riverains

# EOLIEN.Dossier de la FED(Fédération Environnement Durable): DÉPRÉCIATION IMMOBILIÈRE.

## EXPERTISES IMMOBILIÈRES :

"Nous pouvons confirmer que l'expert saisi d'une évaluation d'un bien situé dans l'environnement d'un champ d'éoliennes et dans l'intérêt privatif de son client,devra nécessairement tenir compte d'une évidente moins-value car l'emplacement et le paysage panoramique sont incontestablement des déterminants majeurs de la valeur d'un bien."

"En raison des importants dégâts visuels,de la dégradation du paysage et du cadre de vie,des nuisances acoustiques,de préjudice de vue et des clignotements causés par ces machines industrielles,qui peu acheter un bien,à la campagne,qui est devenu un site industriel ?"

L'expert peu proposer jusque 40 % de moins- value sur le prix du marché immobilier local pour un bien immobilier similaire.

Nota:La moyenne de moins-value généralement constatée par les Agents Immobiliers contactés pour ce dossier est de l'ordre de 20 %.

## POSITIONNEMENT DES "GÎTES DE FRANCE" :

Ci dessous:Extraits de deux courriers :

1/Gîtes de France/Anjou.10 septembre 2014 :

"Il est notoire que l'implantation d'éoliennes aura un impact négatif sur la fréquentation de votre hébergement"

"Il faut craindre qu'avec l'implantation de 6 éoliennes à 650 m du gîte,les clients opterons pour un autre hébergement compte tenu des nuisances(sonores et visuelles) sans compter sur l'aspect"nature" qui sera défiguré".

"Allons nous continuer à labéliser des hébergements dans nos campagnes ?".

1/Gîtes de France/Indre et Béry.14 janvier 2016 :

"Gîtes de France ne labélise donc pas de structures situées dans les zones d'implantation de parcs éoliens.

Il n'est pas concevable que les touristes se retrouvent face à un champ d'éoliennes".

Par exemple, à Lézignan-Corbières (Aude) commune entourée de trois parcs éoliens dont deux visibles depuis le village, le prix des maisons a augmenté de 46,7% en un an. 17 The effect of wind development on local property values, REPP, mai 2003 Une autre enquête réalisée par le CAUE de l'Aude en 2002 a montré que sur les 33 agences immobilières ayant répondues, 55% constatent que l'impact est nul, 24% l'impact est négatif et 21% un impact positif. Figure 402 : Résultats du sondage auprès des agences immobilières de l'Aude (source : CAUE de l'Aude, 2002) Plus récemment, dans le Nord-Pas-de-Calais, une évaluation de l'impact de l'énergie éolienne sur les biens immobiliers a été réalisée (période de collecte de données de 7 années centrées sur l'année de la mise en service à savoir 3 ans avant construction et 3 ans en exploitation, la période étudiée couvre les années 1998 à 2007). Elle montre que le volume de transactions pour les terrains à bâtir a augmenté sans baisse significative en valeur au m<sup>2</sup> et que le nombre de logements autorisés est également en hausse. La présence d'éoliennes ne semble pas, pour le moment, avoir conduit à une désaffectation des collectivités accueillant des éoliennes ; les élus semblent avoir tiré profit de retombées économiques pour mettre en œuvre des services collectifs attractifs pour les résidents actuels et futurs. Sur les maisons anciennes, un léger infléchissement apparaît depuis 2006 ; le recul de données n'est pas suffisant et coïncide avec la crise financière survenue en 2008. Il peut être noté que la visibilité d'éoliennes à une dizaine de kilomètres, n'a pas d'impact sur une possible désaffectation d'un territoire quant à l'acquisition d'un bien immobilier. Globalement, l'impact de l'éolien sur l'immobilier est plutôt dans une tendance neutre voire même favorable. Un cabinet notarial interrogé par des élus de communes a confirmé l'absence d'impact négatif sur la valeur immobilière dans les villages autour du parc éolien de Langres Sud. Ce parc éolien, en exploitation depuis 2009, est situé en Haute-Marne. De même, les élus des communes de Valonne et Vyt-les-Belvoir qui accueillent avec 3 autres communes 15 éoliennes sur la crête du Lomont (Doubs) depuis 2007 ne relatent aucune conséquence du parc éolien sur le prix de l'immobilier, que ce soit sur la vente d'habitation ou sur le prix de vente de terrains à bâtir. La commune de Valonne a vu par ailleurs sa population augmenter de 65 nouveaux arrivants depuis la mise en service du parc éolien, prouvant que le parc éolien n'a pas eu d'effet de rejet pour les personnes en quête d'une propriété sur ce secteur. Enfin, de manière plus récente, une étude datée de septembre 2012 a été réalisée sur le canton de Fruges et aux environs (département du Pas-de-Calais) qui comptent une centaine d'éoliennes (plusieurs parcs), dont la mise en service a été achevée en 2009. Cette étude s'appuie sur des entretiens avec des notaires, les agences immobilières du canton de Fruges, des personnes rencontrées au hasard des déplacements et sur les riverains ainsi que les élus locaux. Il en ressort que éoliennes ne font pas baisser la valeur des biens sur un territoire. Par ailleurs, une autre enquête, portant sur 25 000 transactions immobilières, a été réalisée aux Etats-Unis par le REEP (Renewable Energy Policy Project)<sup>17</sup>. Cette étude a comparé l'évolution du prix de l'immobilier des zones en situation de visibilité de parcs éoliens à celle de zones aux caractéristiques socio-économiques similaires. Seuls les parcs éoliens d'une puissance supérieure ou égale à 10 MW ont été retenus et la zone d'influence visuelle a été limitée à un rayon de 8 km autour des parcs. L'étude n'a pas mis en évidence une baisse de la valeur de l'immobilier liée à la proximité des parcs éoliens. Il a même été constaté que dans la majorité des cas, la valeur de l'immobilier a augmenté plus vite dans les zones de visibilité des parcs éoliens qu'ailleurs. Cependant, les auteurs de l'étude estiment que d'autres facteurs que la présence d'éoliennes ont pu intervenir dans cette évolution et concluent simplement à l'absence de préjudice des parcs éoliens sur la valeur de l'immobilier. L'effet d'un parc éolien sur le contexte immobilier peut également s'expliquer par les retombées économiques locales (impact positif – voir chapitre E-3-14 ci-après) L'impact n'est donc pas tranché dans ce domaine. Les études menées localement s'accordent  plutôt, à dire que l'effet est nul, voire positif, et finalement assez peu significatif.

3. Analyse de l'émergence à partir des deux points précédents : validation du respect de la réglementation française en vigueur et, le cas échéant, proposition de solutions adaptées pour y parvenir. Sur la base du calcul des émergences estimées, deux cas possibles : • Les calculs font apparaître des valeurs inférieures aux seuils réglementaires : On estime alors que le risque de dépassement est faible et aucune disposition particulière n'est prise. • Les calculs font apparaître des valeurs supérieures ou limites aux seuils réglementaires : On estime donc que le risque de dépassement est non négligeable et on préconise des solutions réalistes pour respecter la réglementation : o Définition d'un mode de fonctionnement optimisé (bridage et/ou arrêt d'une ou plusieurs éoliennes selon vitesse / direction du vent et selon la période), o Optimisation de l'implantation du projet (éloignement, voire retrait de machines),

13.4 MESURES ACOUSTIQUES **POST IMPLANTATION** Des mesures de contrôle acoustiques sont à réaliser après l'implantation des éoliennes pour valider ou vérifier que les seuils réglementaires sont respectés. Le but est de contrôler la conformité des émergences sonores au niveau des habitations, vis-à-vis des seuils réglementaires (arrêté du 26 août 2011).  
 Mesures de bruit en façade des habitations les plus exposées, selon la norme NF S 31-010.  
 Un plan de marche/arrêt est mis en place pendant les mesures de contrôle, avec une alternance de 1 H à 2 H pour chaque période de marche ou d'arrêt.  L'analyse est réalisée selon la norme NF S 31-114.  En cas de non-conformité, adaptation du plan de gestion du parc éolien.